

PARTNERIAT MONDIAL

POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE

STIGMATISATION
ET DE DISCRIMINATION
LIÉES AU

VIH

GUIDE PRATIQUE POUR ÉLIMINER LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION LIÉES AU VIH

Meilleures pratiques et approches
innovantes pour réduire la stigmatisation
et la discrimination au niveau national



© Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (UNAIDS), 2023

Certains droits réservés. Ce travail est disponible sous la licence Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, vous êtes autorisé-e à copier, redistribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, à condition que l'œuvre soit correctement citée, comme indiqué ci-dessous. Toute utilisation de cette œuvre ne doit jamais laisser entendre que l'UNAIDS soutient une organisation, des produits ou des services spécifiques. L'utilisation du logo de l'UNAIDS n'est pas autorisée. Si vous adaptez l'œuvre, vous devez diffuser votre œuvre en utilisant la même licence Creative Commons ou une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, vous devez ajouter la clause de non-responsabilité suivante ainsi que la citation suggérée : « Cette traduction n'a pas été réalisée par l'UNAIDS. L'UNAIDS n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. La version originale en anglais est la version contraignante et authentique. »

Toute médiation relative à des litiges découlant de la licence sera menée conformément au règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<https://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules/index.html>).

Proposition de citation. [Titre]. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; [année]. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Matériel tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel de cette œuvre qui est attribué à un tiers, par exemple des tableaux, des chiffres ou des illustrations, il vous incombe de déterminer si vous avez besoin d'une autorisation pour le réutiliser et d'obtenir le cas échéant l'autorisation du ou de la titulaire du droit d'auteur. Le risque de réclamations suite à une violation d'un élément appartenant à un tiers dans le cadre de l'œuvre incombe exclusivement à l'utilisateur ou l'utilisatrice.

Les désignations utilisées et la présentation du matériel dans la présente publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de l'UNAIDS concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ni la délimitation de ses frontières ou de ses limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des limites approximatives pour lesquelles il n'y a peut-être pas encore d'accord définitif.

La mention d'entreprises spécifiques ou de produits de certains fabricants n'implique pas que l'UNAIDS les approuve ou les recommande par rapport à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreurs et omissions, les noms des produits déposés ou brevetés sont identifiables, car ils commencent par une majuscule.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par l'UNAIDS pour vérifier les informations contenues dans cette publication. Toutefois, le matériel publié est distribué sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du matériel incombe au lecteur ou à la lectrice. L'UNAIDS ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant de son utilisation.

UNAIDS/JC3096F

GUIDE PRATIQUE POUR ÉLIMINER LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION LIÉES AU VIH

Meilleures pratiques et approches
innovantes pour réduire la stigmatisation
et la discrimination au niveau national



CONTENTS

Abréviations	4
Objectif du guide	5
À qui s'adresse le guide ?	8
UTILISATION DU GUIDE	11
Cinq principes à garder en tête lorsque vous utilisez ce guide	13
ÉTAPE 1 : COMPRENDRE LA MANIÈRE DONT LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION LIÉES AU VIH SE MANIFESTENT DANS LE CONTEXTE DE VOTRE PAYS	19
ÉTAPE 2 : PLANIFIER OÙ ET COMMENT INTERVENIR	27
Stopper le processus de stigmatisation avant qu'il ne commence	28
Atténuer la stigmatisation et la discrimination après qu'elles se soient produites	28
ÉTAPE 3 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION LIÉES AU VIH ET SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS	37
Utilisation des tableaux des contextes d'intervention	39
Communautés	49
Lieux de travail	56

Éducation	58
Santé	63
Justice	68
Situations d'urgence	72
Quand observe-t-on une réduction de la stigmatisation et de la discrimination ?	76
ANNEXE 1	79
ANNEXE 2	93
ANNEXE 3	97
ANNEXE 4	99
ANNEXE 5	102
ANNEXE 6	111
ANNEXE 7	119
ANNEXE 8	120
Références	124

ABRÉVIATIONS

SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
CLM	Suivi dirigé par la communauté
GIPA	Participation accrue des personnes vivant avec le VIH
Fonds mondial	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
Partenariat mondial	Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
PEPFAR	Plan d'urgence du président des États-Unis pour l'aide à la lutte contre le sida
PrEP	Prophylaxie pré-exposition
ODD	Objectifs de développement durable
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement.
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
OMS	Organisation mondiale de la Santé

OBJECTIF DU GUIDE

Ce guide fournit des informations sur la manière d'appliquer les meilleures pratiques visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le contexte national. Il s'adresse à des personnes qui ont déjà une bonne compréhension de :



1. La manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH nuisent et dont elles peuvent être détectées ;
2. La manière dont fonctionne le processus de stigmatisation et dont nous pouvons l'arrêter ;
3. Principes clés qui sous-tendent les efforts visant à réduire la stigmatisation et la discrimination ;
4. Approches d'intervention communes ;
5. Recommandations pour la réduction de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans les six contextes du Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH (Partenariat mondial) : communautés, lieux de travail, éducation, établissements de santé, système judiciaire et situations d'urgence. (5)

OBJECTIF DU GUIDE

Si vous n'êtes pas familiers de ces concepts, avant de poursuivre, veuillez prendre le temps de consulter le document d'orientation 2020 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) : [Preuves pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH : Conseils aux pays pour mettre en œuvre des programmes efficaces visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans six contextes](#) (1), qui examine en détail chacun de ces cinq concepts.

Ce guide présente les principes de base permettant de comprendre, d'élaborer et de mettre en œuvre avec succès les programmes fondés sur des données probantes (dont l'impact ou l'expertise technique a été prouvé). Il décrit également les meilleures pratiques pour mesurer et évaluer l'impact des programmes.



Ce guide complète les travaux du [Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH \(Partenariat mondial\)](#), qui cherche à catalyser et à accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les pays de mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les six contextes.



COMMUNAUTÉS



LIEUX DE TRAVAIL



ÉDUCATION



ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



SYSTÈME JUDICIAIRE



SITUATIONS D'URGENCE

OBJECTIF DU GUIDE

Tableau 1 : Stigmatisation et discrimination : points clés

PROBLÈME	CE QU'IL FAUT RETENIR
Un phénomène généralisé qui porte atteinte aux droits de l'homme	La stigmatisation liée au VIH (attitudes, comportements et jugements irrationnels ou négatifs motivés par la peur) et la discrimination (traitement, lois et politiques injustes) sont largement répandues et violent les traités et les normes acceptés en matière de droits de l'homme.
Un obstacle à la lutte contre le VIH et le sida	La stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont des obstacles persistants à la lutte contre le sida, qui limitent l'accès aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH des personnes les plus exposées. Elles ont un impact disproportionné sur les personnes laissées pour compte.
Un problème intersectionnel	Les lieux où se produisent la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dépassent le secteur de la santé, englobant l'éducation, les lieux de travail, le système judiciaire, la famille, les communautés et les situations d'urgence.
Un objectif lié aux ODD	L'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH est fondamentale pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et leurs cibles d'ici à 2030, notamment vaincre le sida. Plusieurs engagements internationaux ont été pris à cet effet, notamment ceux : 1. pris lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021, qui a abouti à la Déclaration politique sur le VIH et le sida : Mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030 ; 2. énoncés dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 .
Un problème mondial qui représente aussi une opportunité	Le Partenariat mondial offre la possibilité d'exploiter le pouvoir combiné des gouvernements, de la société civile, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des universités et des Nations Unies pour reléguer dans le passé la stigmatisation et la discrimination liées au VIH en menant une action conjointe concrète. Les principales initiatives mondiales visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination sont énumérées en annexe 8 .

À QUI S'ADRESSE LE GUIDE ?

Ce guide est conçu pour aider les praticiens nationaux et internationaux, tels qu'identifiés ci-dessous, à lutter efficacement contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, notamment :



LES ORGANISATIONS DIRIGÉES PAR DES COMMUNAUTÉS ET LES AUTRES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUI :

- Mènent tout type d'activité de programme en rapport avec le VIH ou la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
- Représentent ou travaillent avec des populations qui risquent d'être laissées pour compte et d'autres populations clés et vulnérables touchées par la stigmatisation et la discrimination.
- Pilotent un suivi dirigé par la communauté, utilisent l'indice 2.0 de stigmatisation des populations vivant avec le VIH et mènent d'autres recherches dirigées par les communautés.



LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES QUI :

- Plaident pour que les partenaires nationaux respectent, protègent et appliquent les normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les personnes vivant avec le VIH
- Conçoivent, conçoivent et mènent des actions de sensibilisation aux meilleures pratiques à appliquer pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH.
- Fournissent une assistance technique et financière aux autorités nationales, aux organisations non gouvernementales et aux organisations de la société civile qui planifient, mettent en œuvre et assurent le suivi de programmes visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.

À QUI S'ADRESSE LE GUIDE ?



PORTEURS DE DEVOIRS : LES LÉGISLATEURS ET LES DÉCIDEURS POLITIQUES QUI :

- Planifient, préparent et suivent les programmes, les outils et les interventions visant à lutter contre le VIH et contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
- Fournissent un soutien technique, financier et autre aux personnes et aux organisations qui travaillent avec des personnes vivant avec le VIH ou qui luttent contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
- Élaborent des lois, des politiques, des plans stratégiques et des pratiques visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination.



PORTEURS DE DEVOIRS : LES PERSONNELS DE SANTÉ, LES SECOURISTES, LES EMPLOYEURS ET LES ÉDUCATEURS QUI :

- Travaillent ou sont en contact avec des personnes vivant avec ou touchées par le VIH.
- Les cliniciens qui soignent les personnes vivant avec le VIH et qui cherchent à mieux comprendre le contexte plus large et l'impact global de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH.
- Les spécialistes de la violence fondée sur le genre qui recherchent des informations sur la manière d'intégrer les activités de réduction et d'atténuation de la stigmatisation et de la discrimination dans les activités visant à réduire la violence et à garantir la prise en compte des questions de genre dans les programmes.

ONUSIDA considère les hommes homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs et travailleuses du sexe et leurs clients, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables, les détenus et les autres personnes incarcérées comme les principaux groupes de populations clés. Les pays doivent identifier les populations qui sont les premières concernées par l'épidémie afin de mettre sur pied une riposte adaptée au contexte épidémiologique et social. Les populations clés sont distinctes des populations vulnérables, qui sont soumises à des pressions sociétales ou à des circonstances sociales susceptibles de les rendre plus vulnérables à l'exposition aux infections, notamment le VIH.

Les populations qui sont susceptibles d'être laissées pour compte comprennent, sans toutefois s'y limiter, les personnes vivant avec le VIH, les populations clés (hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, femmes ou personnes transgenres travailleuses du sexe, personnes transgenres, consommateurs de drogues injectables, détenus et autres populations incarcérées), les populations autochtones, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les femmes et les filles (en particulier les adolescentes et les jeunes femmes).



Joyce Chisango and her granddaughter Dephine fetch water for home use. Joyce is known as the matron of sex workers in her community as she helps the women with SRHR information and provides counseling.
©UNAIDS, Cynthia R Matonhodze

UTILISATION DU GUIDE



Les praticiens qui cherchent à prévenir, à réduire et à atténuer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH peuvent utiliser ce guide pratique pour alimenter les discussions avec les principales parties prenantes dans le pays, afin de :



1.

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

- Quelles sont les populations les plus touchées ?
- Où et comment se manifestent la stigmatisation et la discrimination ?
- Comment la stigmatisation et la discrimination entravent-elles l'accès aux services liés au VIH ?



2.

Planifier où et comment intervenir

- Dans quels contextes : communautés, lieux de travail, éducation, établissements de santé, système judiciaire, situations d'urgence ?
- Où intervenir dans le processus de stigmatisation : facteurs favorisant et éléments facilitateurs et/ou manifestations ?
- Quels types d'interventions sont nécessaires et selon quelles combinaisons : intervention axée sur l'information, soutien psychosocial et accompagnement, mise en contact, renforcement des compétences, intervention structurelle, intervention biomédicale ?
- De quelle manière les principales parties prenantes collaboreront-elles pour assurer le succès de ces interventions ?



3.

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

- Comment mettre en œuvre les programmes de manière efficace dans les six contextes ?
- Comment utiliser les techniques de suivi et d'évaluation bien établies afin d'améliorer les programmes et de faciliter leur réussite ?

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

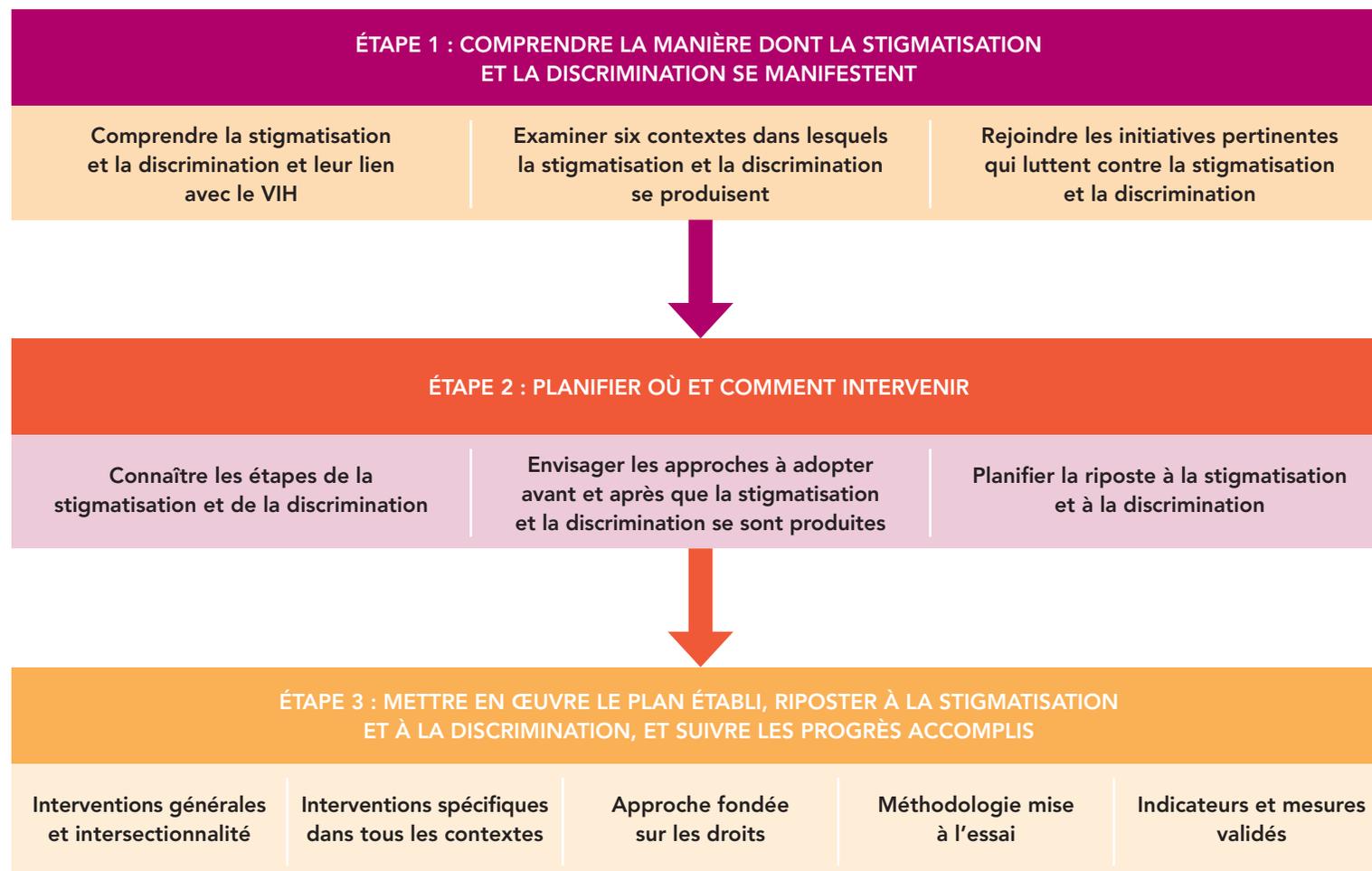
Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

UTILISATION DU GUIDE



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

CINQ PRINCIPES À GARDER EN TÊTE LORSQUE VOUS UTILISEZ CE GUIDE



1. COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS, CONTEXTES ET NIVEAUX, ET AU SEIN DE CEUX-CI

Pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et aux populations clés et vulnérables, il faut :

- Une solide approche coordonnée axée sur les six contextes clés dans lesquels la stigmatisation et la discrimination se produisent, à tous les niveaux socio-écologiques (individuel, interpersonnel, organisationnel, communauté, politique publique).
- Des solutions dirigées par les communautés qui mobilisent les principales parties prenantes (y compris les porteurs de devoirs et les dirigeants communautaires) afin de répondre aux besoins des communautés. Dans la Déclaration politique de 2022, les États membres des Nations Unies ont fixé de nouveaux objectifs 30-80-60 en ce qui concerne la part des services liés au VIH devant être dirigés par les communautés¹.
- S'attaquer aux causes profondes de la stigmatisation et de la discrimination que des interventions pourraient contribuer à faire évoluer dans le bon sens.
- Assurer un retour d'information régulier en mettant en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de routine des programmes dirigés par les communautés
- Lutter contre les manifestations de la stigmatisation en s'attaquant à la stigmatisation et à la discrimination intersectionnelles dans le cadre d'une approche axée sur plusieurs contextes et plusieurs niveaux, mise au

¹ Ce qui suppose de : « Accroître la proportion de services liés au VIH qui sont fournis par les communautés, notamment en veillant à ce que, d'ici à 2025, les organisations dirigées par des communautés fournissent, selon ce qui est nécessaire compte tenu des programmes nationaux mis en place : 30 % des services de dépistage et de traitement, en mettant l'accent sur le dépistage du VIH, la fourniture d'une aide au traitement et à l'observance et à l'observance et la continuité thérapeutiques, et la connaissance du traitement ; 80 % des services de prévention du VIH s'adressant aux populations à haut risque d'infection par le VIH, notamment les femmes au sein de ces populations ; 60 % des programmes œuvrant à la réalisation des catalyseurs sociétaux. »

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

point en s'inspirant des modèles de programmes existants qui ont fait leurs preuves.

- Utiliser des méthodes participatives (jeux, jeux de rôle, discussions, par exemple) pour améliorer les connaissances et les attitudes sans avoir l'air de porter de jugement et par des moyens accessibles.
- Assurer la coordination avec les secteurs du développement, tels que les Ministères des finances, de la justice, de l'éducation, de la santé et du développement.
- Disposer d'environnements juridiques et politiques favorables et pour ce faire, élaborer et mettre en œuvre des lois, des politiques ou des pratiques visant à lutter contre la discrimination et à protéger les droits des personnes vivant avec le VIH et des populations clés et vulnérables.

Pour lutter efficacement contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, il faut mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination qui touchent les populations laissées pour compte, notamment les populations clés et vulnérables. Il est essentiel de travailler en coordination aux différents niveaux et avec les principaux porteurs de devoirs.

Les porteurs de devoirs sont les acteurs auxquels il incombe une obligation ou une responsabilité particulière de respecter, de promouvoir et de réaliser les droits de l'homme et de s'abstenir de toute violation des droits de l'homme. Ce terme est le plus souvent utilisé pour désigner les acteurs étatiques, mais les acteurs non étatiques peuvent également être considérés comme des porteurs de devoirs.



Dans le contexte de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH, les porteurs de devoirs les plus courants sont les policiers, les personnels de santé, les éducateurs, les employeurs et les travailleurs humanitaires.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

2. COMPÉTENCES

Les praticiens chargés de mener les activités des programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH doivent être dotés d'un large éventail de connaissances, d'aptitudes et de compétences comportementales pour pouvoir travailler avec les personnes vivant avec le VIH ou les autres populations laissées pour compte. Ce guide met en lumière les compétences spécifiques requises et les pratiques à mettre en œuvre dans le cadre de ces activités, et indique les ressources clés disponibles.

Tous les praticiens qui utilisent ce guide et qui prennent part à ces activités devraient, au minimum, être en mesure de démontrer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences comportementales fondamentales suivantes (ou chercher à les acquérir dans le cadre de formations et de programmes de renforcement des compétences) :

Connaissances :

- Compréhension des dynamiques de stigmatisation et de discrimination liées au VIH propres au contexte : dynamiques institutionnelles ou structurelles (dans les différents contextes), dynamiques psychosociales et socio-économiques.
- Compréhension de concepts, tels que les approches centrées sur les personnes et les communautés,

le leadership communautaire, l'autonomie, le principe de « ne pas nuire », le consentement éclairé, la confidentialité, l'égalité et la non-discrimination.

- Compréhension générale et acceptation des principes de non-discrimination et d'égalité aux niveaux individuel, communautaire et organisationnel.
- Connaissance des mécanismes de soutien entre les secteurs spécifiques au contexte et de la manière d'y accéder.
- La formalisation de la collecte de données sur les indicateurs de stigmatisation et de discrimination dans chaque contexte est une condition préalable à l'identification de la stigmatisation et de la discrimination (voir l'étape 3).

Attitudes :

- Compréhension et mise en œuvre des principes d'égalité et de non-discrimination sous toutes ses formes, mais surtout s'agissant du genre, de l'orientation sexuelle et de toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre.
- Empathie, respect et absence de jugement à l'égard des individus, des familles et des communautés..



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

3. FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Toutes les personnes, organisations et entités qui utilisent ce guide doivent s'assurer qu'elles sont formées et équipées de manière adéquate. Le guide ne se veut pas une ressource autonome. Les praticiens ayant des connaissances ou des compétences limitées ne devraient utiliser ce guide qu'à titre de référence, parallèlement à une formation, un mentorat ou à d'autres formes de soutien à plus long terme, lorsqu'ils élaborent, mettent en œuvre et évaluent des programmes visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.



4. MANDAT ET AUTORISATION

Les mandats des communautés, des autorités nationales et des organisations non gouvernementales, de la société civile et internationales, qui œuvrent à l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH, sont variés. Certaines organisations travaillent directement avec les autorités de l'État, tandis que d'autres opèrent dans des environnements où l'État de droit et l'infrastructure de l'État sont moins solides.

Les praticiens qui utilisent ce guide doivent, au minimum, connaître les lois nationales et locales en vigueur dans la région où ils interviennent. Les praticiens doivent s'assurer que leurs activités contribuent aux efforts officiels déjà déployés pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et qu'elles ne les compromettent pas, notamment en tenant compte des sensibilités liées aux contextes locaux particuliers.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

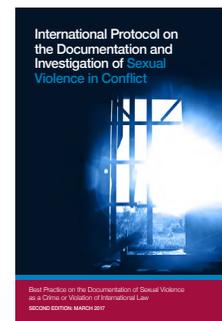
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

5. CONTEXTE LOCAL

Les praticiens qui utilisent ce guide doivent adapter les activités du programme au contexte local dans lequel ils travaillent. Pour ce faire, ils doivent comprendre les dynamiques locales concernant la culture, la religion et les normes sociales, sexuelles et de genre qui ont une incidence sur la manière dont la stigmatisation et la discrimination sont causées et se manifestent, ainsi que les définitions et les règles juridiques spécifiques relatives à la stigmatisation et à la discrimination qui sont applicables dans la juridiction où le programme est mis en œuvre.

Ces cinq principes ont été établis à partir de plusieurs documents d'ONUSIDA. Certains conseils pratiques particulièrement utiles et transférables sont issus du (2). Protocole international de 2017 relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit (2).



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

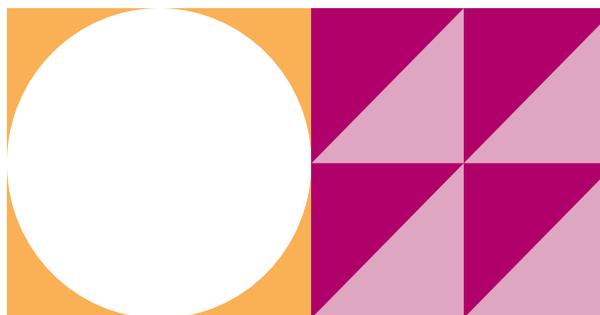
ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES





ÉTAPE 1: COMPRENDRE LA MANIÈRE DONT LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION LIÉES AU VIH SE MANIFESTENT DANS LE CONTEXTE DE VOTRE PAYS



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 1

Pour appréhender la manière dont la stigmatisation et la discrimination touchent les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, notamment la manière dont elles entravent leur accès aux services liés au VIH et leur utilisation de ces services, les principaux praticiens du pays, sous la direction de la communauté, doivent commencer par examiner les données quantitatives et qualitatives et les informations fournies par la communauté provenant des sources de données disponibles les plus récentes, notamment :

- [Enquête de l'indice 2.0 de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH](#)
- [Outil d'évaluation des questions de genre](#)
- Ripostes et suivi dirigés par la communauté
- [Évaluation de l'environnement juridique](#)
- [Enquête démographique et sanitaire](#) (questions sur la stigmatisation dans la section VIH)
- Systèmes nationaux d'établissement de rapports sur les questions relatives aux droits de l'homme
- [Sources de données communautaires](#), telles que les sites web documentant les violations des droits de l'homme liées au VIH, notamment les expériences de stigmatisation et de discrimination
- [Cadre de lutte contre les inégalités et boîte à outils connexe](#)
- [Profil de l'épidémie de VIH dans le pays](#)

Munies de ces données et informations, et guidées par le cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le domaine de la santé, les principales parties prenantes doivent ensuite identifier les populations les plus touchées par la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, les lieux où ces populations subissent la stigmatisation et la discrimination et la manière dont celles-ci se manifestent, ainsi que la manière dont la stigmatisation et la discrimination entravent les services de prévention, de prise en charge et de traitement du VIH.

Ce cadre peut être utilisé pour faciliter les discussions entre les organisations communautaires, les chercheurs, les responsables de la mise en œuvre des programmes et les décideurs politiques. Parmi les questions clés à aborder, citons les exemples suivants :

- Quels sont les facteurs favorisant de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH et aux populations clés dans notre pays ou région ?
- Quels sont les éléments facilitateurs ?
- Quels autres stigmates peuvent s'entrecroiser avec les stigmates liés à la santé ?
- De quelle(s) manière(s) se manifeste la stigmatisation liée au VIH et aux populations clés ?



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

L'enquête de l'indice 2.0 de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH repose sur le principe de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida. Elle est dirigée et mise en œuvre par des personnes vivant avec le VIH. Sa méthodologie actualisée permet de comparer les dynamiques de stigmatisation et de discrimination dans le temps et dans l'espace. Les personnes appartenant aux populations clés et toutes les personnes vivant avec le VIH doivent obligatoirement y être associées et ce, de manière fructueuse. C'est le seul outil analytique normalisé disponible qui permet de recueillir des données probantes auprès des personnes vivant avec le VIH sur l'impact de la stigmatisation et de la discrimination sur leur vie. Il convient de noter que, lors de la triangulation des données provenant des sources susmentionnées, les praticiens devraient également prendre en compte d'autres facteurs sous-jacents, tels que la pauvreté, l'accès à une éducation de qualité et les lois et politiques qui alimentent les inégalités dans un contexte national particulier afin de rendre compte de la stigmatisation intersectionnelle.

Les ripostes dirigées par les communautés sont des actions et des stratégies qui cherchent à améliorer la santé et la situation des droits de l'homme de leurs membres. Ces ripostes sont fondées sur les informations fournies par les communautés elles-mêmes et sont mises en œuvre par et pour celles-ci, ainsi que par les organisations, les groupes et les réseaux qui les représentent. Le suivi dirigé par la communauté est un processus par lequel les membres de la communauté collectent et analysent les données relatives aux questions et aux services qui les intéressent, et utilisent ces données pour travailler en partenariat avec les gouvernements et les décideurs en vue de faire advenir des changements et de faire valoir leurs droits. Le suivi dirigé par la communauté permet de s'assurer que les services répondent effectivement aux besoins des personnes qu'ils visent à servir, en créant des boucles de rétroaction rapides à l'intention des gestionnaires de programmes et des porteurs de devoirs.

Le cadre de lutte contre les inégalités et sa boîte à outils visent à ce que les inégalités soient plus systématiquement prises en compte dans l'analyse, dans la conception du soutien à apporter et des interventions à déployer et dans les investissements d'ONUSIDA, ainsi que dans la manière dont nous documentons et rendons compte des progrès accomplis dans l'éradication du VIH, conformément à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, à la Déclaration politique et au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF). Au moment de la rédaction du présent document, l'expérimentation de la boîte à outils avait commencé dans cinq pays (Afrique du Sud, Ghana, Cambodge, Moldavie et Brésil) ainsi que dans deux pays volontaires : Mozambique et Botswana.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 1

Les réponses à ces questions peuvent aider à déterminer où les praticiens de la santé publique (notamment les cliniciens et les décideurs politiques) doivent concentrer leurs efforts.

UN GUIDE SUCCINCT D'UTILISATION DU CADRE DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Le cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le domaine de la santé décrit le processus de stigmatisation tel qu'il se déroule dans les sociétés, dans le contexte de la santé. Ce processus peut être décomposé en une série d'étapes, comprenant des facteurs favorisants et des éléments facilitateurs, des stigmates et des manifestations de la stigmatisation, qui aboutissent à divers résultats chez les populations touchées ainsi qu'au sein des organisations et des institutions, lesquels ont une incidence sur la santé et la société.

La première étape concerne les facteurs qui favorisent ou facilitent la stigmatisation liée à la santé. Ces facteurs varient en fonction de l'état de santé mais sont généralement négatifs. Ils vont de la crainte d'une infection par contact occasionnel dans le cas des maladies transmissibles, aux inquiétudes relatives à la productivité en raison d'une mauvaise santé dans le cas des maladies chroniques, en passant par le jugement et le blâme de la société. En revanche, les éléments facilitateurs peuvent avoir des influences positives ou négatives. Par exemple, la présence ou l'absence de normes de sécurité au travail et de matériel de protection dans les établissements de santé peut minimiser ou exacerber les comportements d'évitement stigmatisants des personnels de santé à l'égard des populations atteintes de maladies infectieuses.

Les facteurs favorisants et les éléments facilitateurs déterminent si des personnes seront marquées par un stigmaté ou un autre, c'est-à-dire si des personnes ou des groupes subiront une stigmatisation du fait d'un problème de santé particulier ou d'une autre différence



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 1

perçue, telle que la race, la classe sociale, le genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle ou la profession. On parle de stigmatisation intersectionnelle lorsque des personnes sont « marquées » par plusieurs stigmates. Une fois appliqué, le stigmate se traduit par diverses expériences et pratiques de stigmatisation.

La stigmatisation liée à la santé, lorsqu'elle est subie, intériorisée, perçue ou anticipée, se traduit par diverses conséquences pour les personnes concernées, notamment le retard de traitement, la mauvaise observance du traitement ou l'intensification des comportements à risque, lesquelles peuvent nuire à leur santé et à leur bien-être. Les pratiques de stigmatisation, quant à elles, mettent en évidence la manière dont le processus de stigmatisation peut générer ou renforcer les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes ou des groupes vivant avec ou exposés à diverses conditions de santé, et favoriser les attitudes discriminatoires qui alimentent les inégalités sociales.

Les manifestations de la stigmatisation ont ensuite une incidence sur plusieurs résultats pour les

populations touchées, notamment leur accès à la justice, leur accès aux services de soins de santé et l'acceptabilité de ces services, le recours au dépistage, l'observance thérapeutique, la résilience ou la capacité à défier la stigmatisation, et le plaidoyer. Elles influencent également les résultats des efforts déployés par les organisations et les institutions, notamment les lois et les politiques mises en place, la disponibilité et la qualité des services de santé, les pratiques des forces de l'ordre et la protection sociale.

Il est important de noter que le cadre reconnaît que la stigmatisation liée à la santé s'entrecroise souvent avec d'autres facteurs de stigmatisation, tels que l'orientation sexuelle, le genre, la race, la profession, l'âge, le handicap et la pauvreté. Il est donc nécessaire de tenir compte de la stigmatisation intersectionnelle lors de la planification des ripostes à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH, car les manifestations de la stigmatisation et les résultats en matière de santé peuvent être influencés par diverses circonstances stigmatisantes qu'il faut prendre en compte pour comprendre l'impact total de la stigmatisation.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le domaine de la santé



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Source : Stangl A, Earnshaw V, Logie C, EC al. The Health Stigma and Discrimination Framework: a global, cross-cutting framework to inform research, intervention development and policy on health-related stigmas. BMC Med. 2019 ; 17:31.

ÉTAPE 1

EXEMPLES DE CAUSES DE STIGMATISATION

Facteurs favorisant (toujours négatifs) et éléments facilitateurs (positifs ou négatifs)

- Peur de l'infection par des contacts sans risque avec des personnes vivant avec le VIH (facteur favorisant)
- Inquiétude concernant la productivité en raison d'un mauvais état de santé (facteur favorisant)
- Jugement social ou blâme, stéréotypes ou préjugés compris (facteur favorisant)
- Présence ou absence de matériel de protection dans les établissements de santé (élément facilitateur)

EXEMPLES DE STIGMATES

Stigmatisation appliquée

- Stigmatisation d'une personne ou d'un groupe en raison de son statut sérologique réel ou supposé
- Stigmatisation d'une personne ou d'un groupe en raison d'une autre caractéristique protégée, telle que la race, la classe sociale, le statut socio-économique, le genre, l'orientation sexuelle ou la profession
- « Stigmatisation intersectionnelle » lorsqu'une personne ou un groupe est « marqué(e) » par plusieurs stigmates

EXEMPLES DE MANIFESTATIONS DE LA STIGMATISATION

Expériences ou pratiques de stigmatisation et de discrimination

- Les pratiques de stigmatisation comprennent les stéréotypes, les préjugés et les attitudes et comportements stigmatisants. L'expérience de la stigmatisation peut aller jusqu'à la discrimination sous la forme d'actions ou d'omissions stigmatisantes interdites par la législation relative aux droits de l'homme. Par exemple, la stigmatisation due à des préjugés à l'égard d'une personne vivant avec le VIH dans le contexte de l'emploi peut se traduire par la perte d'une promotion professionnelle, la perte d'une opportunité et même la perte d'un emploi.
- L'expérience de la stigmatisation peut ne pas relever du champ d'application de la législation relative aux droits de l'homme, comme le fait de porter un double gant ou d'éviter de fréquenter le commerce d'une personne.
- La stigmatisation intériorisée (ou l'auto-stigmatisation) se produit lorsque les personnes vivant avec le VIH acceptent les attitudes négatives associées au VIH et les considèrent comme applicables à elles-mêmes
- La stigmatisation perçue se réfère aux perceptions concernant la manière dont les groupes stigmatisés sont traités dans un contexte donné. La stigmatisation anticipée se réfère aux attentes qu'une personne peut nourrir concernant les préjugés que d'autres personnes pourraient avoir à son égard, si son état de santé venait à être connu



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Capacity building workshop targeting communities of PLHIV and key population representatives on HIV-related stigma and discrimination held in Vang Vieng, Lao PDR ©UNAIDS 2023



ÉTAPE 2 : PLANIFIER OÙ ET COMMENT INTERVENIR



Une fois que les populations les plus touchées par la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ont été identifiées, ainsi que les causes et les manifestations sur lesquelles il est possible d'agir, les praticiens peuvent commencer à planifier une riposte appropriée. Le Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination est un outil qui peut servir lors de ce processus de planification.

Dans la première partie de cette section, nous décrivons les types d'interventions qui peuvent être déployées pour stopper la stigmatisation avant qu'elle ne commence ou pour atténuer la stigmatisation et la discrimination qui se sont déjà produites. Nous présentons ensuite, pour chaque indicateur ou problème, des exemples spécifiques et isolés de programmes et d'interventions fondés sur des données probantes qui ont été mis en œuvre dans les six

contextes du Partenariat mondial, ainsi que des études de cas nationales. Vous trouverez tous ces exemples dans les [annexes](#).

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 2 :

STOPPER LE PROCESSUS DE STIGMATISATION AVANT QU'IL NE COMMENCE

Idéalement, nous voudrions stopper le processus de stigmatisation avant qu'il ne commence. Pour ce faire, nous devons mettre en œuvre des programmes, des interventions et/ou des politiques qui visent à éliminer les facteurs de stigmatisation et qui facilitent la création d'environnements sociaux et juridiques à même d'empêcher la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le VIH et des populations clés et vulnérables.

ATTÉNUER LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION APRÈS QU'ELLES SE SOIENT PRODUITES

Bien que nous souhaitions prévenir la stigmatisation, nous devons également être prêts à faire face aux

manifestations réelles de la stigmatisation et de la discrimination. Il peut s'agir d'apporter un soutien psychosocial aux personnes vivant avec le VIH ou aux personnes appartenant à une population clé particulière, ou de leur fournir une assistance juridique pour faire face à la discrimination subie. Il pourrait également être judicieux de former les prestataires de soins de santé ou la police à surmonter les stéréotypes et les attitudes discriminatoires, ou d'élaborer de nouvelles lois ou politiques de protection contre la discrimination.

Les plans de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans chaque contexte devront très probablement combiner et mettre en œuvre simultanément plusieurs interventions visant à prévenir et à atténuer la stigmatisation. Toutefois, dans un souci de clarté afin que les six types d'intervention visant à réduire la stigmatisation et la discrimination soient bien compris, nous présentons un exemple de chaque type d'intervention dans le [[Tableau X]]. Ces différentes interventions comprennent : l'intervention axée sur l'information, le renforcement des compétences, l'intervention structurelle, l'intervention biomédicale et la mise en contact des personnes vivant avec le VIH et/ou des populations clés avec le public et/ou les porteurs de devoirs. Il convient de noter que la combinaison



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 2 :

de plusieurs types d'intervention s'adressant à des publics différents (familles, communautés et établissements de santé, par exemple) est considérée

comme une bonne pratique. Nous présentons ici chaque type d'intervention séparément afin de faciliter la compréhension de chacune de ces approches.



Tableau 2 : Principaux types d'intervention pour stopper la stigmatisation avant qu'elle ne commence et pour atténuer la stigmatisation et la discrimination une fois qu'elles se soient produites

Type d'intervention	Description	Exemple d'intervention
Intervention biomédicale	Fournir certains traitements, tests et soins, notamment les tests et les traitements universels et un accès gratuit à la prophylaxie préexposition (PrEP)	Rendre l'accès à la thérapie antirétrovirale gratuit et universel pour toutes les personnes vivant avec le VIH, y compris dans les situations de crise humanitaire et dans les situations d'urgence—Études de cas : Botswana, 2019 (33) ; Afrique du Sud, 2013 (34) La mise en place de programmes de mise à disposition d'aiguilles et de seringues et de traitements de substitution aux opiacés (TSO) associés à une thérapie antirétrovirale (TAR) pour les personnes vivant avec le VIH est un moyen efficace de réduire les dommages—Études de cas : Global, 2015 .
Mise en contact	Création d'occasions d'interaction entre les personnes vivant avec le VIH et le grand public ou les principaux porteurs de devoirs (personnels de santé et membres de la police, par exemple)	Des réseaux de travailleurs et travailleuses du sexe vivant avec le VIH offrent des roses aux prestataires de soins de santé et aux officiers de police qui les ont traitées avec gentillesse, en guise de remerciement et pour les encourager à continuer de leur apporter leur soutien. Les stratégies efficaces ont combiné la mobilisation des leaders d'opinion, la conception d'initiatives par les communautés, l'utilisation des moyens culturels traditionnels et la mise en place d'incitations économiques—Étude de cas : Asie du Sud, 2010 (25) Des jeunes vivant avec le VIH coaniment avec des éducateurs une session de formation sur l'approche à adopter pour fournir une éducation sexuelle aux jeunes vivant avec le VIH qui tiennent compte des difficultés particulières auxquelles ils doivent faire face—Étude de cas : Afrique du Sud, 2010 (38)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 2 :

Type d'intervention	Description	Exemple d'intervention
Soutien psychosocial, accompagnement	Services de soutien aux personnes vivant avec le VIH et aux personnes appartenant aux populations clés	<p>Groupes de soutien dirigés par les pairs mis en place afin d'aider les femmes vivant avec le VIH à surmonter la stigmatisation intériorisée et anticipée—Étude de cas : États-Unis, 2012 (36)</p> <p>Les services de soutien psychosocial mis à la disposition de groupes de jeunes vivant avec le VIH ont permis une réduction globale de la stigmatisation personnalisée, des préoccupations liées à la divulgation du statut sérologique et de la mauvaise image de soi—Étude de cas : États-Unis, 2014 (37)</p>
Intervention axée sur l'information	Communiquer des informations sur le VIH et la stigmatisation liée au VIH	<p>Faire distribuer par les dirigeants communautaires des brochures contenant des informations sur la transmission du VIH, la stigmatisation et les raisons pour lesquelles elle est néfaste—Étude de cas : Vietnam, 2013 (18)</p> <p>Collaborer avec les chefs religieux afin de favoriser la compassion à l'égard des personnes vivant avec le VIH et de permettre leur participation aux activités de prévention—Étude de cas : Thaïlande, 1997 (19)</p>
Renforcement des compétences	Renforcer les compétences des communautés touchées par le VIH et des principaux porteurs de devoirs (membres de la police, personnels de santé, éducateurs)	<p>Organiser des sessions d'apprentissage participatif avec les personnels de santé, les membres de la police et les enseignants sur la stigmatisation, les droits de l'homme, la science du VIH et la fourniture de services culturellement compétents aux personnes vivant avec le VIH et aux populations clés—Études de cas : Kirghizistan (formation de la police), 2013 (20) ; Bangladesh (soins de santé), 2017 (21) ; Inde (intervention structurelle intégrée), 2011 (22) ; Afrique du Sud (éducateurs), 2010 (23) ; Afrique du Sud (intervention communautaire), 2013 (24)</p> <p>Doter les communautés des moyens de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de réduction de la stigmatisation, notamment en mobilisant les leaders d'opinion, en utilisant les médias culturels traditionnels et en introduisant des incitations économiques à sensibiliser à la stigmatisation et à la discrimination et à faire évoluer les attitudes, les normes et les comportements—Étude de cas : Asie du Sud, 2010 (25)</p>

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 2 :

Type d'intervention	Description	Exemple d'intervention
Intervention structurelle	<p>Supprimer, réduire ou améliorer les facteurs structurels qui ont une incidence sur le processus de stigmatisation, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> les lois qui pénalisent la transmission du VIH, la non-divulgaration du statut sérologique ou l'exposition à la transmission du VIH, ou qui criminalisent les personnes appartenant aux populations clés les politiques en vigueur dans les hôpitaux ou sur les lieux de travail qui institutionnalisent la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH le manque de fournitures permettant aux personnels de santé d'appliquer les précautions universelles les services permettant aux personnes vivant avec et touchées par le VIH de prendre connaissance de leurs droits humains, de se mobiliser autour de lois protectrices, d'être protégées par la police et de pouvoir accéder au système judiciaire lorsqu'elles ont subi un préjudice 	<p>Recourir au contentieux stratégique pour élargir la jurisprudence relative aux pratiques discriminatoires liées au VIH—Étude de cas : Afrique du Sud, 2013 (28)</p> <p>Réviser ou supprimer les lois préjudiciables (par exemple, dépénaliser la transmission du VIH)—Études de cas : Californie, États-Unis (dépistage et traitement du VIH), 2007 (29) ; Sénégal (travail du sexe), 2005 (30) ; Rhode Island, États-Unis (utilisation de seringues par les personnes qui s'injectent des drogues), 2007 (31) ; Thaïlande (travail du sexe), 2003 (32)</p> <p>Élaborer des lois protectrices (par exemple, légaliser les programmes de mise à disposition d'aiguilles et de seringues)—Études de cas : Rhode Island (utilisation de seringues par les personnes qui s'injectent des drogues), 2007 (31) ; Thaïlande (travail du sexe), 2003 (32)</p> <p>Appuyer les programmes de certification « zéro discrimination » des centres de soins de santé, des institutions publiques et privées et des entreprises (ainsi que de leurs espaces publics et privés)—Étude de cas : Amérique centrale, 2012 (Protocolo de espacios libres de estigma y discriminación por VIH en el lugar de trabajo).</p> <p>Au Kenya, le Tribunal du VIH facilite l'accès à la justice puisqu'il est habilité à recevoir des preuves, à entendre des témoins, à mener des audiences complètes et à rendre des jugements sur toutes les questions découlant d'une violation des dispositions de la loi. Toutefois, il n'exerce aucune compétence pénale—Étude de cas : Kenya, 2009</p>



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 2 :

MEILLEURES PRATIQUES NATIONALES : THAÏLANDE

En 2022, la Thaïlande a lancé un plan d'action national quinquennal visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Le plan a été établi sous la responsabilité de la Sous-commission nationale chargée de la promotion et de la protection des droits de l'homme liés au sida, avec le soutien d'ONUSIDA Thaïlande. Le plan a été élaboré suivant une approche multisectorielle et en se fondant sur le cadre du Partenariat mondial et sur la quatrième stratégie du Plan stratégique national pour vaincre le sida (2017-2030), laquelle correspond à la stratégie de réduction de la stigmatisation et de la discrimination. Bien que le plan d'action national se décline en sections correspondant aux différents contextes et qu'il puisse donc paraître cloisonné sur le papier, la mise en œuvre du plan est collaborative puisqu'elle se fait en coordination avec les ministères et les organisations de la société civile de tous les contextes, lesquels travaillent ensemble sur les principales interventions et activités à mettre en place.



Pour prévenir, réduire et atténuer la stigmatisation et la discrimination, les pays devraient appuyer des interventions fondées sur des données probantes dans tous les contextes pertinents. Il pourra s'avérer nécessaire de recourir à des approches multiformes mobilisant les six types d'intervention – axée

sur l'information, axée sur le renforcement des compétences, biomédicale, structurelle, axée sur le soutien psychosocial et axée sur la mise en contact.

https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/eliminating-discrimination-guidance_en.pdf



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 2 :



PARTENARIAT THAÏLANDAIS POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN ACTION : 2022 – 2026 Dans les six contextes



COMMUNAUTÉS

90 % des agents de santé communautaires ont reçu une formation sur la non-discrimination, l'auto-stigmatisation, les droits de l'homme et les questions de genre

80 % des organisations de la société civile et des organisations communautaires intègrent la non-discrimination, les droits et les questions de genre dans les services gérés par la communauté

20 % de la population générale reçoit des informations sur la stigmatisation et la discrimination, sur les droits de l'homme et sur les questions de genre

- Renforcer la formation des agents de santé communautaires sur la stigmatisation et la discrimination et les droits de l'homme
- Intégrer des interventions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination dans l'ensemble des services liés au VIH
- Dispenser des conseils sur la manière de réduire l'auto-stigmatisation
- Intégrer un système d'intervention d'urgence dans les systèmes communautaires
- Diffuser l'information selon laquelle indétectable = intransmissible (I=I) et sensibiliser à la stigmatisation, à la discrimination et aux droits de l'homme
- Mettre en place un suivi dirigé par la communauté et l'indice de stigmatisation
- Veiller à ce que les communications soient fondées sur les données scientifiques les plus récentes



ÉDUCATION

17 609 écoles mettent en œuvre des politiques et des mesures de lutte contre le VIH exemptes de stigmatisation et de discrimination et promeuvent l'égalité des genres

- Élaborer des lignes directrices pour la protection des droits de l'enfant
- Former à l'utilisation des outils et des lignes directrices en vue de l'élaboration de politiques de non-discrimination
- Veiller à ce qu'une éducation sexuelle complète, non stigmatisante et de bonne qualité soit dispensée aux enfants et aux jeunes, et répondre aux besoins des jeunes vivant avec le VIH
- Mettre en place des systèmes permettant de signaler les violations des droits et de soutenir les étudiants victimes de violences du fait de leur genre ou de leur statut sérologique
- Soutenir les jeunes leaders qui œuvrent à l'élimination de la discrimination dans les écoles

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 2 :



SANTÉ

Mise à l'échelle rapide des interventions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination afin d'atteindre :

- 80 % des établissements de santé
- 80 % des écoles de médecine et d'infirmières
- 35 % des prisons

Programme de mise à l'échelle des interventions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination déployées dans les établissements de santé et auprès du personnel des communautés

- Formation participative 3x4
- Amélioration continue de la qualité et intégration dans le DSC
- Modules d'apprentissage en ligne de base
- Modules avancés d'apprentissage en ligne s'adressant aux étudiants en médecine et en soins infirmiers et au personnel de santé
- Conception d'interventions visant à réduire l'auto-stigmatisation à l'intention du personnel de santé



SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE ET D'URGENCE

Le système d'intervention d'urgence est pleinement opérationnel

Un système de suivi et de gestion des données dirigé par la communauté a été mis en place

Les agences gouvernementales provinciales, les organisations de la société civile et le secteur privé collaborent à la riposte à la COVID-19

- Fournir une protection contre la violence fondée sur le genre et assurer la prise en charge des victimes de violences fondées sur le genre
- Signaler les violations des droits de l'homme et intervenir immédiatement
- Mettre sur pied des ripostes dirigées et suivies par la communauté
- Renforcer la collaboration entre le gouvernement, les organisations de la société civile, les organisations communautaires et le secteur privé pour lutter contre la COVID-19



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 2 :



SYSTÈME JUDICIAIRE

50 provinces mettent en place un système d'intervention d'urgence pleinement opérationnel

90% des cas de violation des droits de l'homme reçoivent une assistance

5 lois et/ou politiques punitives sont supprimées ou corrigées

- Renforcer les systèmes d'intervention d'urgence et les équipes pluridisciplinaires des provinces, assistants juridiques compris
- Former les agents chargés de l'application de la loi
- Inciter le parlement et les autorités chargées de l'application des lois à améliorer les lois et les réglementations en vigueur
- Plaider en faveur d'un nouveau projet de loi non discriminatoire



LIEUX DE TRAVAIL

8 177 organisations publiques et privées mettent en œuvre des politiques et des mesures de lutte contre le VIH exemptes de stigmatisation et de discrimination, et promeuvent l'égalité des genres

- Mettre en œuvre les lignes directrices nationales relatives à la gestion du sida en milieu professionnel : suppression des tests de dépistage du VIH imposés aux candidats à l'emploi et aux employés sans leur consentement
- Revoir les lignes directrices relatives à l'aide sociale destinée aux personnes vivant avec le VIH
- Dispenser aux inspecteurs du travail une formation sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et sur les droits de l'homme
- Promouvoir la norme internationale du travail sur le sida et les politiques et pratiques visant à éliminer la discrimination auprès des confédérations d'employeurs et d'employés et des associations du secteur privé



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ÉTAPE 3 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION LIÉES AU VIH ET SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS

Une fois qu'un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH a été formulé, il convient de le mettre en œuvre. Cette section consiste en une série de tableaux qui fournissent des exemples de ripostes à la stigmatisation et à la discrimination identifiées dans les six contextes du Partenariat mondial. Les tableaux examinent la manière dont un problème ou un indicateur particulier relatif à la stigmatisation ou à la discrimination peut être

traité dans le cadre d'activités de programme (interventions) et présentent des exemples concrets de ces activités.

Dans les cas où les problèmes, de par leur caractère intersectionnel, nécessitent le déploiement de plusieurs types d'intervention, cette section examine d'abord les six contextes dans leur ensemble, puis chaque contexte séparément.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

MEILLEURES PRATIQUES : JAMAÏQUE

Le Partenariat jamaïcain pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH s'emploie à assurer la coordination, la cohérence et la responsabilité des parties prenantes chargées de mettre en œuvre les interventions relatives aux droits de l'homme, afin de renforcer les efforts visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. En Jamaïque, un travail important a été réalisé en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en vue de la création d'un environnement favorable aux services liés au VIH et à la défense des droits humains avec et par l'intermédiaire de diverses parties prenantes et partenaires techniques. Tout d'abord, un Plan opérationnel pour la création d'un environnement favorable aux services liés au VIH et à la défense des droits de l'homme a été élaboré sur la base du Plan stratégique national de lutte contre le VIH, du rapport d'évaluation des droits de l'homme de référence du Fonds mondial, des orientations du Partenariat mondial, de l'Indice 2.0 de stigmatisation et d'autres données probantes produites à l'échelon local. Ensuite, un cadre de suivi et d'évaluation et un tableau de bord en ligne ont été élaborés à partir du Plan opérationnel, en partenariat avec le Conseil national de la planification familiale (NFPB) et le PNUD/ONUSIDA, afin de rationaliser la collecte et la communication des données se rapportant aux programmes relatifs aux droits de l'homme. Enfin, les parties prenantes de la société civile et du Gouvernement qui mettent en œuvre les interventions visant à lever les obstacles aux droits de l'homme ont reçu une formation sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage en vue de la création d'un environnement favorable aux services liés au VIH et à la défense des droits de l'homme, notamment sur l'utilisation du tableau de bord, afin que les parties prenantes puissent alimenter la plateforme et suivre les progrès accomplis. Pour consulter le tableau de bord, rendez-vous sur : www.eehr.org.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ÉTAPE 3 :

UTILISATION DES TABLEAUX DES CONTEXTES D'INTERVENTION

Dans ce guide, la description des moyens à mettre en œuvre, dans chaque contexte, pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination suit une trame identique :

- Le contexte détermine le problème ou l'indicateur lié à la stigmatisation ou à la discrimination à traiter. Les indicateurs sont issus de recherches fondées sur des données probantes. Idéalement, les indicateurs pertinents pour un pays ou un contexte particulier devraient faire l'objet d'un suivi continu.
- Pour faciliter le suivi continu, la source des données est fournie (lorsqu'elle est disponible) ; il s'agit presque toujours d'une base de données établie qui compile les données nationales sous-jacentes.
- L'approche à adopter est identifiée et l'intervention recommandée est spécifiée.
- Un cas, dans lequel l'intervention a été utilisée avec succès ou a permis de tirer des enseignements importants, est présenté (étude de cas)..



TOUS LES CONTEXTES

Dans tous les contextes, la réduction de la stigmatisation et de la discrimination peut être entravée par des problèmes survenant dans un autre contexte ou par la stigmatisation ou la discrimination touchant une personne en raison d'une autre caractéristique. Il en résulte une stigmatisation et une discrimination intersectionnelles, pour lesquelles il peut être nécessaire de combiner plusieurs types d'intervention, comme dans l'exemple du tableau ci-dessous. Le tableau ne fait que donner un aperçu d'un problème intersectionnel qui peut être traité par une approche combinant plusieurs interventions. Il ne s'agit pas d'un tableau exhaustif de tous les problèmes intersectionnels susceptibles de se poser.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Tableau 3: Exemples de problèmes intersectionnels, interventions pertinentes et études de cas

Problèmes ou indicateurs intersectionnels	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
<p>1. Mise en œuvre de lois et de politiques permettant aux enfants vivant avec le VIH d'accéder à l'éducation</p> <p>2. Les membres de l'administration des établissements scolaires subissent des pressions de la part des parents pour refuser l'admission d'élèves vivant avec le VIH</p> <p>3. La population locale a commencé à être sensibilisée, mais le personnel des établissements scolaires n'a pas été formé ou sensibilisé à cette question</p>	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics (39)</p> <p>Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH</p>	<p>Intervention essentiellement structurelle, intervention axée sur l'information et renforcement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Suivre, réformer et mettre en œuvre les lois pertinentes ■ Sensibiliser les parents afin de réduire les attitudes discriminatoires ■ Sensibiliser les porteurs de devoirs, tels que les éducateurs 	<p>Les communautés réagissent à la stigmatisation liée au VIH : les interventions participatives réduisent la stigmatisation liée au VIH dans deux provinces – Étude de cas : Viet Nam, 2008 (18)</p>

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Problèmes ou indicateurs intersectionnels	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
<p>1. Les personnes vivant avec le VIH subissent une violence systémique au sein des communautés</p> <p>2. Les lois existantes interdisent la violence</p> <p>3. Les tabous culturels ont un impact sur les personnes vivant avec le VIH qui tentent de recourir aux services</p> <p>4. La corruption, la bureaucratie structurelle et le manque de connaissances des porteurs de devoirs sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH empêchent un véritable accès à la justice, même après la mise en place par des organisations non gouvernementales de services juridiques pour les personnes vivant avec le VIH</p>	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics</p> <p>Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH</p> <p>Évaluation de l'environnement juridique par le PNUD</p>	<p>Intervention essentiellement structurelle, intervention axée sur l'information et renforcement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Suivre, réformer et mettre en œuvre les lois pertinentes ■ Sensibiliser les porteurs de devoirs, tels que les législateurs, et veiller à ce qu'ils rendent des comptes sur les mesures prises pour lutter contre la discrimination ■ S'attaquer à la corruption endémique qui règne dans l'ensemble de la société et plaider en faveur de réformes judiciaires et politiques visant à y remédier 	<p>Les programmes qui facilitent l'accès à la justice, notamment en fournissant aux clients et aux prestataires de services une assistance juridique, en orientant les personnes vers les services compétents, en dispensant des formations sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que des services juridiques gratuits, peuvent aider à lutter contre l'impunité et favoriser la remise en cause des pratiques discriminatoires— Étude de cas : Kenya, 2013 (voir encadré) (40)</p>

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Problèmes ou indicateurs intersectionnels	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
<p>1. La disponibilité de la thérapie antirétrovirale est généralisée ; toutes les personnes qui souhaitent en bénéficier peuvent y accéder</p> <p>2. Les personnes n'ont pas recours à la thérapie antirétrovirale par crainte de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH et par crainte des commérages des personnels de santé</p>	<p>Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH</p> <p>Enquêtes biomédicales par le biais de AIDS-Info</p>	<p>Intervention axée sur l'information, mise en contact et intervention structurelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les porteurs de devoirs, tels que les personnels de santé ▪ Faciliter la mise en contact des personnes vivant avec le VIH avec les personnels de santé afin d'améliorer la confiance et la compréhension ▪ Élaborer des lois, des politiques et des pratiques appropriées pour garantir l'application des règles de confidentialité et de protection de la vie privée, ainsi qu'une réparation adéquate et visible en cas de violation des droits ▪ Mener une campagne d'information générale sur la disponibilité de la thérapie antirétrovirale et sur la nécessité de garantir le respect de la vie privée et de la confidentialité au sein des établissements de santé ▪ Mener une campagne d'information générale visant à réduire la stigmatisation sociale liée au VIH ▪ Intégrer la prise en charge du VIH dans les soins primaires généraux et normaliser l'accès des hommes et des jeunes aux soins de santé 	<p>Lorsque l'accès à la thérapie antirétrovirale était assuré, les gens n'y recouraient pas en raison de la stigmatisation anticipée (par exemple, la peur des commérages des prestataires de soins de santé), d'où la nécessité de déployer des interventions complémentaires plus larges – Étude de cas : South Africa, 2016 (41)</p>

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Problèmes ou indicateurs intersectionnels	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
<p>1. Modification de la législation afin d'interdire le dépistage obligatoire du VIH avant le mariage, comme condition préalable à l'obtention d'un permis de travail ou de séjour, pour certains groupes de personnes ou comme condition préalable à l'emploi</p> <p>2. Introduction de politiques sur les lieux de travail et dans les institutions visant à réduire les dépistages discriminatoires</p> <p>3. Les employés vivant avec le VIH craignent d'être victimes de stigmatisation et de discrimination de la part de leurs collègues</p> <p>4. Les salariés ne peuvent pas obtenir réparation ni être indemnisés en cas de discrimination</p>	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics</p> <p>Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux</p> <p>Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH</p>	<p>Intervention structurelle, mise en contact et intervention axée sur l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les lois discriminatoires Veiller à la mise en œuvre des lignes directrices nationales relatives à la gestion du VIH sur les lieux de travail qui interdisent le dépistage obligatoire Veiller à ce que les lois relatives à la discrimination soient renforcées Garantir l'accès des employés victimes de discrimination à l'assistance juridique et la mise en place de mécanismes de justice indépendants et appropriés permettant aux victimes d'obtenir réparation et d'être indemnisées Assurer la formation et l'éducation des pairs, du personnel et des cadres de direction Fournir un accès aux soins de santé par le biais de dispositifs d'aide de l'État ou de régimes de prestations médicales 	<p>Interdire les dépistages obligatoires avant ou pendant l'emploi et préciser les mesures disciplinaires à prendre dans les cas où des travailleurs discriminent un collègue en raison de sa séropositivité réelle ou supposée</p> <p>Obtenir l'adhésion des collègues, des collaborateurs et des porteurs de devoirs par l'éducation, la formation et l'éducation par les pairs—Étude de cas : Afrique du Sud, 2010 (voir encadré) (42)</p> <p>Mettre en place un système de signalement et de recours afin de protéger les droits de l'homme des personnes vivant avec le VIH et des populations clés—Étude de cas : Ghana, 2017 (43)</p> <p>Programmes de certification des lieux de travail exempts de stigmatisation (voir le commentaire précédent)</p>

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

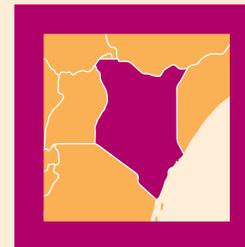
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

MEILLEURES PRATIQUES : KENYA

Au [Kenya](#), les violations des droits de l'homme ont une forte incidence sur la santé des personnes vivant avec le VIH (40). L'intégration de services visant à améliorer les connaissances juridiques et de services juridiques dans le secteur de la santé semble être une stratégie efficace pour responsabiliser les groupes vulnérables et s'attaquer aux déterminants sous-jacents de la santé, d'autant plus qu'elle contribue à faire évoluer durablement les normes et les pratiques sociales. Les programmes qui facilitent l'accès à la justice, notamment en fournissant aux clients et aux prestataires de services une assistance juridique, en orientant les personnes vers les services compétents, en dispensant des formations sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que des services juridiques gratuits, peuvent aider à lutter contre l'impunité et favoriser la remise en cause des pratiques discriminatoires. Les programmes de responsabilisation juridique peuvent contribuer à modifier les structures et les systèmes injustes ainsi que les lois.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ÉTAPE 3 :

Résultats des interventions et des actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination intersectionnelles au Kenya, 2013



PROBLÈME

- Les personnes vivant avec le VIH sont victimes de violences
- Les lois existantes interdisent la violence
- Les tabous culturels entravent l'accès à la justice
- Le système judiciaire est miné par la corruption et la bureaucratie structurelle
- L'accès à la justice n'est pas véritablement assuré, en dépit du nombre croissant d'interventions déployées pour remédier à ce problème



INTERVENTION

- Suivre, réformer et mettre en œuvre les lois pertinentes
- Sensibiliser les porteurs de devoirs, tels que les législateurs, et veiller à ce qu'ils rendent des comptes sur les mesures prises pour lutter contre la discrimination
- S'attaquer à la corruption endémique en tant que problème sociétal plus large



ACTIONS

- Mettre en place des services d'assistance juridique pour garantir l'accès à la justice
- Permettre aux personnes qui en ont besoin d'accéder gratuitement aux services d'unités juridiques ou de praticiens privés qui sont entièrement financés
- Dispenser aux clients et aux prestataires de services des formations visant à les sensibiliser aux droits de l'homme et à la violence sexuelle et fondée sur le genre
- Garantir la confidentialité des services aux clients et la responsabilité en cas de violation des droits
- Mener dans tous les médias une campagne sur la violence à l'égard des personnes vivant avec le VIH



RÉSULTATS

- L'obligation faite aux auteurs de discrimination de répondre de leurs actes contribue à remédier à l'absence de responsabilité juridique, de réparation ou de recours
- Remise en cause des pratiques discriminatoires, y compris les mauvaises pratiques en matière de poursuites judiciaires et la corruption
- Création d'un environnement propice aux interventions
- Création de mécanismes de réparation et d'indemnisation visibles, promus dans le cadre de la campagne médiatique

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

MEILLEURES PRATIQUES : AFRIQUE DU SUD ET AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Deux études menées en 2010 en [Afrique du Sud](#) (42) et en [Afrique subsaharienne](#) (44) ont évalué la stigmatisation et la discrimination sur les lieux de travail, ainsi que les politiques de lutte contre le VIH mises en place sur les lieux de travail. L'étude sud-africaine a révélé que les employés ne divulguaient pas leur statut sérologique davantage par crainte de subir de la discrimination de la part de leurs collègues que par crainte de perdre leur emploi. En Afrique subsaharienne, les discussions autour du dépistage du VIH et des comportements à risque et de l'auto-divulgation du statut sérologique ont été menées avec prudence.

Toutefois, les comportements ont évolué depuis que le dépistage obligatoire avant ou pendant l'emploi a été interdit et que des mesures disciplinaires ont été définies pour les cas où des travailleurs discriminaient leurs collègues en raison de leur séropositivité réelle ou supposée.

L'obtention de l'adhésion des collègues, des collaborateurs et des porteurs de devoirs par l'éducation, la formation et l'éducation par les pairs a largement contribué à la création d'un environnement moins propice à la stigmatisation et à la discrimination.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Résultats des interventions et des actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination intersectionnelles en Afrique subsaharienne, 2010



PROBLÈME

- Les politiques en vigueur sur les lieux de travail et dans les institutions autorisent les dépistages discriminatoires
- Les employés vivant avec le VIH craignent d'être victimes de stigmatisation et de discrimination de la part de leurs collègues



INTERVENTION

- Veiller à la mise en œuvre des lignes directrices nationales relatives à la gestion du VIH sur les lieux de travail qui interdisent le dépistage obligatoire
- Veiller à ce que les lois relatives à la discrimination soient renforcées, à ce que les employés victimes de discrimination aient accès à une assistance juridique et à ce que des mécanismes judiciaires indépendants et appropriés soient mis en place pour leur permettre d'obtenir réparation et d'être indemnisés
- Proposer une formation et une éducation sur ces questions aux pairs, au personnel et aux cadres de direction



ACTIONS

- Interdire les dépistages obligatoires avant ou pendant l'emploi et préciser les mesures disciplinaires à prendre dans les cas où des travailleurs discriminaient un collègue en raison de sa séropositivité réelle ou supposée.
- Obtenir l'adhésion des collègues, des collaborateurs et des porteurs de devoirs par l'éducation, la formation et l'éducation par les pairs
- Mettre en place un système de signalement et de recours pour protéger les droits humains des personnes vivant avec le VIH et des populations clés



RÉSULTATS

- Fin des dépistages discriminatoires et possibilité pour les victimes de discrimination d'obtenir réparation grâce aux mécanismes de réparation juridique et d'indemnisation mis en place
- Création d'espaces sûrs et d'environnements ouverts où la stigmatisation et la discrimination sont réduites

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Comme mentionné précédemment, la stigmatisation et la discrimination ne peuvent être combattues dans des contextes cloisonnés ou à un seul niveau. Il est essentiel d'intervenir de manière proactive en mettant en place des programmes et en créant un environnement juridique, politique et pratique favorable et conforme aux droits de l'homme.

Les approches des programmes—qu'elles s'attaquent aux causes, aux stigmates ou aux manifestations de la stigmatisation—doivent être interdépendantes et se renforcer mutuellement. Les ripostes déployées dans un contexte donné (par exemple, les établissements de santé, les lieux de travail, etc.) peuvent influencer la manière dont les gens réagissent dans d'autres contextes (à la maison, par exemple). En tant qu'outil de lutte contre la stigmatisation et la discrimination, les réformes juridiques et politiques ont un effet limité si elles ne sont pas en phase avec les valeurs et les attentes des communautés et de la société dans son ensemble. Réglementer la réponse aux actes discriminatoires pouvant découler de la stigmatisation, sans chercher à en comprendre l'origine ainsi que les attitudes qui favorisent ces actes, ne permet pas de mettre en place des réponses adéquates. La stigmatisation se produit souvent dans des contextes et des environnements non réglementés par la législation, tels que les familles ou les

interactions sociales quotidiennes, où il devient urgent d'intervenir (35).

Les réformes juridiques et politiques ont le potentiel de faire évoluer les valeurs sociales au sens large et de fixer de nouvelles normes propices à une réduction de la stigmatisation et de la discrimination au sein des communautés et dans les institutions. Les réformes juridiques et politiques qui protègent les droits de l'homme créent un environnement favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes efficaces de prévention et de traitement du VIH. De manière générale, l'absence de discrimination permet aux individus et aux communautés d'agir, de mobiliser les ressources dont elles disposent et de riposter collectivement au VIH (35).

Les problèmes intersectionnels mis en évidence ci-dessus illustrent à quel point il est complexe de lutter contre la stigmatisation et la discrimination. Ce qui suit est un examen, contexte par contexte, des indicateurs ou problèmes donnant lieu à la stigmatisation et à la discrimination et de la gamme possible d'interventions en réponse à ces problèmes. Il ne s'agit que d'exemples, et une liste plus complète d'indicateurs et d'interventions fondés sur des données probantes est fournie dans les annexes 2 à 7.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

COMMUNAUTÉS

La stigmatisation et la discrimination se manifestent de plusieurs manières dans les contextes communautaires (individu, famille, communauté au sens large) (1). L'annexe 2 contient une liste complète d'indicateurs fondés sur des données probantes qui mettent en évidence les domaines clés dans lesquels les pays peuvent surveiller les manifestations de la stigmatisation et de la discrimination dans les contextes communautaires. Le tableau suivant fournit simplement quelques exemples d'indicateurs de stigmatisation et de discrimination dans ces contextes, d'interventions pertinentes et d'études de cas fondées sur des données probantes.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ÉTAPE 3 :

Tableau 4: Exemples d'indicateurs de stigmatisation ou de discrimination dans les communautés, interventions pertinentes et études de cas

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Peu ou pas de connaissances sur la prévention du VIH : comme le montrent les données recueillies sur les adultes âgés de 15 à 49 ans qui identifient correctement les moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses sur la transmission du VIH.	Enquêtes auprès de la population via les enquêtes démographiques et sanitaires Stat Compiler	Intervention axée sur l'information et intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser les dirigeants communautaires et mettre en œuvre des programmes et des stratégies visant à faire évoluer les normes communautaires à l'origine de la stigmatisation et de la discrimination mais aussi, en l'absence de structures communautaires, se concentrer sur les individus en recourant aux médias et à d'autres moyens de communication ■ Tenir compte du contexte socio-économique et des obstacles aux interventions, tels que les contraintes financières et liées aux ressources 	L'exposition aux campagnes menées dans les médias de masse et au soutien social ont des effets sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH—Étude de cas : Nigéria, 2010 (45) Les interventions communautaires qui responsabilisent, associées à des contributions financières permettant de surmonter les contraintes liées aux ressources, ont pour effets d'accroître les interactions entre les personnes vivant avec le VIH et les autres membres de la communauté, d'améliorer la tolérance et de réduire la stigmatisation liée au VIH— Étude de cas : Thaïlande, 2007 (voir encadré) (46)

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Stigmatisation intériorisée chez les personnes vivant avec le VIH : personnes vivant avec le VIH âgées de 15 à 49 ans qui déclarent avoir honte de leur statut sérologique	<p>Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH</p> <p>Enquêtes démographiques et sanitaires</p>	<p>Soutien psychosocial, accompagnement et renforcement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer davantage de services de soutien psychosocial, individuels et en groupe, afin d'atténuer la stigmatisation intériorisée Envisager la mise en place de thérapies cognitives comportementales prenant en charge des groupes sélectionnés au sein des communautés, afin d'améliorer leur capacité à faire face à la stigmatisation intersectionnelle 	<p>Élaboration d'un modèle de thérapie cognitive comportementale pour aider les femmes à faire face au VIH et à la stigmatisation—Étude de cas : Afrique du Sud, 2011 (47)</p> <p>Les équipes des interventions ont adapté aux femmes noires la boîte à outils pour lutter contre la stigmatisation liée au VIH élaborée par le Centre international de la recherche sur les femmes, afin qu'elle soit conforme aux principes de Corrigan relatifs aux stratégies de lutte contre la stigmatisation—Étude de cas : États-Unis, 2012 (36)</p> <p>Mise en place de thérapies de groupe, thérapies cognitives comportementales comprises, qui tiennent compte des facteurs de stress intersectionnels liés à la stigmatisation, lesquels, en théorie, posent un risque élevé pour la santé mentale et sexuelle, et de leur cooccurrence chez les hommes noirs et latino-américains homosexuels et bisexuels et chez les autres hommes noirs et latino-américains ayant des rapports sexuels avec des hommes—Étude de cas : États-Unis, 2022 (voir encadré) (48)</p> <p>Mise en place de thérapies cognitives comportementales de groupe au sein des communautés, afin d'améliorer la capacité des personnes à faire face à la stigmatisation intersectionnelle, de remédier à la méfiance à l'égard du personnel médical et d'améliorer l'observance de la thérapie antirétrovirale—Étude de cas : États-Unis, 2020 (49)</p>



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

MEILLEURES PRATIQUES : THAÏLANDE

Dans la province de Nakhon Ratchasima, au Nord-Est de la [Thaïlande](#), une intervention communautaire a été mise en œuvre dans un village sur une période de huit mois, afin de voir si la connaissance du VIH s'améliorait et si les changements de comportement avaient pour effet de réduire la stigmatisation liée au VIH (46). Les résultats suggèrent que les interventions communautaires qui responsabilisent la communauté, associées à des contributions financières permettant de surmonter les contraintes de ressources susceptibles d'entraver la participation, sont un moyen utile et efficace d'accroître les interactions entre les personnes vivant avec le VIH et les autres membres de la communauté, d'améliorer la tolérance et de réduire la stigmatisation.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Résultats des interventions et des actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination au sein des communautés en Thaïlande, 2007



PROBLÈME

- Peu ou pas de connaissances sur la prévention du VIH



INTERVENTION

- Mobiliser les dirigeants communautaires et mettre en œuvre des programmes et des stratégies visant à faire évoluer les normes communautaires à l'origine de la stigmatisation et de la discrimination
- En l'absence de structures communautaires, se focaliser sur les individus en recourant aux médias de masse et autres
- Tenir compte du contexte socio-économique et des obstacles aux interventions, tels que les contraintes liées aux ressources et financières



ACTIONS

- Mettre sur pied des campagnes dans les médias de masse pouvant être étendues aux médias sociaux avec le concours de champions externes, afin de sensibiliser à la stigmatisation et à la discrimination
- Se concentrer sur le contexte local et cerner les contraintes liées aux ressources
- Si cela s'avère pertinent, verser des contributions financières afin de réduire les coûts supportés par les personnes impliquées dans les interventions ou dans les activités mobilisant les membres de la communauté
- Envisager la participation de toutes les populations clés et vulnérables, en particulier les agents du changement tels que les jeunes



RÉSULTATS

- Améliorer la connaissance du VIH et la sensibilisation aux questions y relatives
- Réduire la stigmatisation liée au VIH en multipliant les interactions entre les communautés et en améliorant l'acceptation mutuelle

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

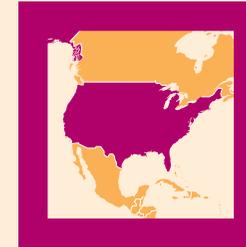
ANNEXES

ÉTAPE 3 :

MEILLEURES PRATIQUES : ÉTATS-UNIS

Le VIH est inégalement réparti aux États-Unis, les facteurs démographiques tels que la race, le genre, l'orientation sexuelle et la géographie étant considérés comme des déterminants clés de l'épidémie. À l'intersection de ces facteurs se trouve l'un des groupes les plus exposés au risque d'infection par le VIH dans le monde : les hommes noirs et latino-américains homosexuels et bisexuels et les autres hommes noirs et latino-américains ayant des rapports sexuels avec des hommes dans le Sud. Les membres de cette population subissent de multiples formes de stigmatisation (racisme, homophobie, etc.), ce qui accroît leur stress et nuit à leur santé.

Des thérapies de groupe, thérapies cognitives comportementales comprises, tenant compte des facteurs intersectionnels de la stigmatisation qui posent un risque pour la santé mentale et sexuelle et de leur cooccurrence au sein de cette population pourraient être bénéfiques (48). Ces thérapies ont permis aux participants de se sentir moins seuls. Les évaluations réalisées trois mois après la conduite de ces thérapies ont révélé des améliorations dans la gestion de la stigmatisation et dans la santé mentale et sexuelle. Cette étude pilote jette les bases d'études plus approfondies.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

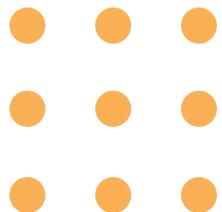
ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ÉTAPE 3 :

Résultats des interventions et des actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination dans les communautés aux États-Unis, 2022



PROBLÈME

- Stigmatisation intériorisée chez les personnes vivant avec le VIH : personnes vivant avec le VIH âgées de 15 à 49 ans qui déclarent avoir honte de leur statut sérologique



INTERVENTION

- Proposer davantage de services de soutien psychosocial, individuels et en groupe, afin d'atténuer la stigmatisation intériorisée
- Envisager la mise en place de thérapies cognitives comportementales auprès de groupes sélectionnés au sein des communautés, afin d'améliorer leur capacité à faire face à la stigmatisation intersectionnelle



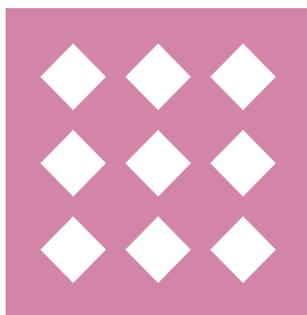
ACTIONS

- Recueillir des données et des preuves sur la stigmatisation intériorisée et sur la manière dont elle se manifeste chez les personnes vivant avec le VIH et chez les populations clés et vulnérables
- Mettre en place des thérapies, notamment cognitives comportementales, individuelles et de groupe selon les besoins



RÉSULTATS

- Réduction de la stigmatisation intériorisée et renforcement du sentiment d'appartenance, de responsabilité et de dignité
- Capacité améliorée des participants à la thérapie à faire face à la stigmatisation
- Meilleure santé mentale et sexuelle, meilleure observance thérapeutique et réduction du risque de transmission



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

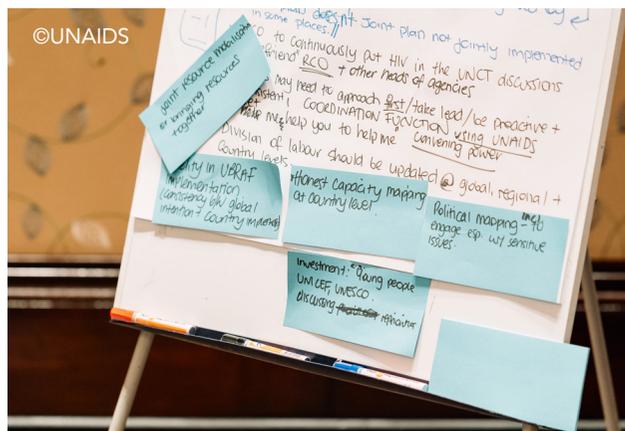
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

LIEUX DE TRAVAIL

La stigmatisation et la discrimination se manifestent de plusieurs manières sur les lieux de travail (1). L'annexe 3 contient une liste complète d'indicateurs fondés sur des données probantes qui mettent en évidence les domaines clés dans lesquels les pays peuvent surveiller les manifestations de la stigmatisation et de la discrimination sur les lieux de travail. Le tableau suivant donne simplement quelques exemples d'indicateurs de stigmatisation et de discrimination dans ces contextes, d'interventions pertinentes et d'études de cas fondées sur des données probantes.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Tableau 5: Exemples d'indicateurs de stigmatisation ou de discrimination sur le lieu de travail, interventions pertinentes et études de cas

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
<p>Les employés vivant avec le VIH craignent d'être victimes de stigmatisation et de discrimination de la part de leurs collègues</p> <p>Les salariés ne peuvent pas obtenir réparation ni être indemnisés en cas de discrimination</p>	<p>Il n'existe aucune source de données claire, mais l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH pourrait être établi à partir d'enquêtes anonymes menées auprès des employés</p>	<p>Intervention structurelle, mise en contact et intervention axée sur l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Supprimer les lois discriminatoires ■ Assurer la mise en œuvre des lignes directrices nationales relatives à la gestion du VIH sur le lieu de travail qui interdisent le dépistage obligatoire ■ Renforcer les lois relatives à la discrimination et garantir l'accès des employés victimes de discrimination à l'assistance juridique et la mise en place de mécanismes de justice indépendants et appropriés permettant aux victimes d'obtenir réparation et d'être indemnisés ■ Assurer la formation et l'éducation des pairs, du personnel et des cadres de direction ■ Fournir un accès aux soins de santé par le biais de dispositifs d'aide de l'État ou de régimes de prestations médicales 	<p>Interdire les dépistages obligatoires avant ou pendant l'emploi et préciser les mesures disciplinaires à prendre dans les cas où des travailleurs discriminaient un collègue en raison de sa séropositivité réelle ou supposée</p> <p>Obtenir l'adhésion des collègues, des collaborateurs et des porteurs de devoirs par l'éducation, la formation et l'éducation par les pairs—Étude de cas : Afrique du Sud, 2010 (voir encadré) (42)</p>



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

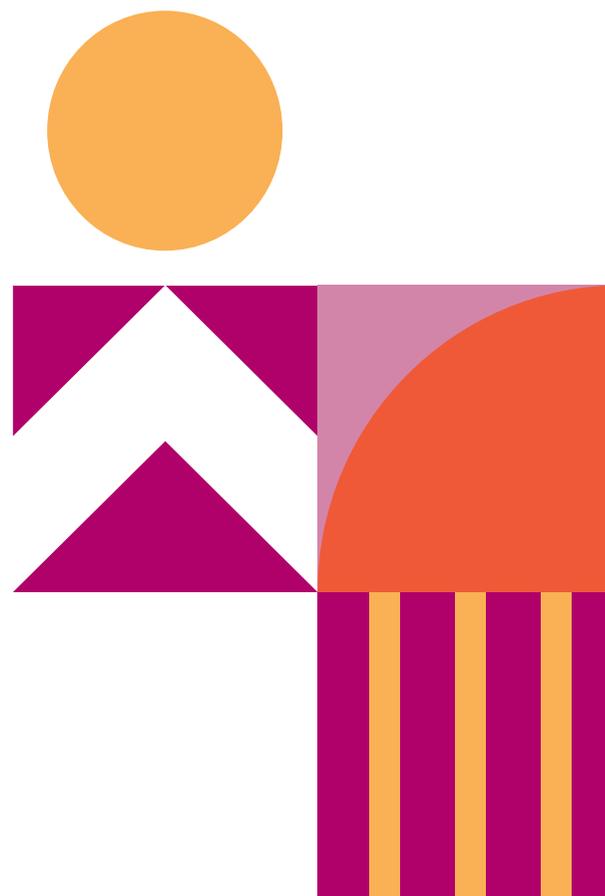
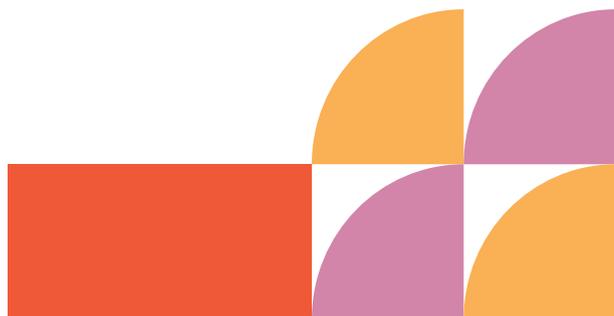
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

ÉDUCATION

La stigmatisation et la discrimination se manifestent de plusieurs manières dans le secteur de l'éducation (1). L'annexe 4 contient une liste complète d'indicateurs fondés sur des données probantes qui mettent en évidence les domaines clés dans lesquels les pays peuvent surveiller les manifestations de la stigmatisation et de la discrimination dans le secteur de l'éducation. Le tableau suivant donne simplement quelques exemples d'indicateurs de stigmatisation et de discrimination dans ces contextes, d'interventions pertinentes et d'études de cas fondées sur des données probantes.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Tableau 6: Exemples d'indicateurs de stigmatisation ou de discrimination dans l'éducation, interventions pertinentes et études de cas

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Attitudes négatives des éducateurs et des enseignants à l'égard des personnes vivant avec le VIH et des populations clés	Les bases de données existantes ne fournissent pas de données homogènes à ce sujet	<p>Renforcement des compétences et soutien psychosocial :</p> <ul style="list-style-type: none">Assurer la formation et l'éducation par les pairs des éducateurs (avant et pendant l'emploi) afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination institutionnellesRecourir à des pratiques structurelles pour lutter contre la stigmatisation et s'assurer que les solutions proposées permettent effectivement de lever les obstacles identifiésLa stigmatisation intersectionnelle nécessite la mise en place d'approches englobant tous les niveaux de l'organisation	<p>S'attaquer aux défis structurels en dépassant le niveau interpersonnel de la formation et de l'éducation pour mettre en place des modèles d'apprentissage qui transforment des organisations entières, en impliquant les personnes ayant des expériences vécues, en tenant compte des besoins des communautés lors de l'élaboration des programmes de l'organisation et en incorporant des politiques et des structures qui intègrent le VIH dans les soins primaires—Étude de cas : États-Unis, 2021 (voir encadré) (50)</p> <p>Les communautés réagissent à la stigmatisation liée au VIH : les interventions participatives réduisent la stigmatisation liée au VIH dans deux provinces— Étude de cas : Viet Nam, 2008 (18)</p>



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

MEILLEURES PRATIQUES : VILLE DE NEW YORK

La stigmatisation est un obstacle omniprésent à l'éradication de l'épidémie de VIH dans la ville de [New York](#) (50).

Les données relatives aux nouveaux diagnostics révèlent que des inégalités fondées sur la race, la sexualité et le genre persistent. La stigmatisation est l'un des principaux facteurs favorisant de ces inégalités. Dans l'État de New York et dans la ville de New York, près de 40 % des personnes vivant avec le VIH ont été victimes d'une forme ou une autre de stigmatisation en 2017. En dépit des initiatives visant à suivre et à réduire la stigmatisation, celle-ci n'a pas diminué.

Répondant à la nécessité de réduire la stigmatisation liée au VIH et la stigmatisation intersectionnelle et de renforcer la résilience, un projet a été entrepris qui vise à identifier les pratiques permettant de s'attaquer à plusieurs niveaux de stigmatisation, dont un certain nombre ne figurent pas dans la littérature mondiale relative aux interventions visant à réduire la stigmatisation.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ÉTAPE 3 :

Bien que l'impact de ces meilleures pratiques émergentes doive encore être évalué, les conclusions provisoires suivantes ont été tirées :

- Les pratiques visant à lutter contre la stigmatisation intersectionnelle, en particulier le VIH et le racisme, sont peu nombreuses.
- Les pratiques courantes, telles que l'éducation et la formation, tendent à cibler le niveau interpersonnel, alors que les obstacles et les lacunes sont principalement structurels.
- Les pratiques visant à lutter contre la stigmatisation au niveau structurel sont prometteuses et, en théorie, aboutissent à des solutions potentielles plus en adéquation avec les obstacles identifiés.
- Ce projet a notamment permis la mise au point de modèles qui :
- Transforment des organisations entières, en tenant compte de la rotation du personnel, de la diversité des besoins en matière de formation et de l'écart entre les connaissances et la pratique.
- Impliquent les personnes ayant des expériences vécues, afin de tenir compte des besoins de la communauté concernée lors de l'élaboration du programme de l'organisation.
- Incorporent des politiques et des structures qui intègrent le VIH dans les soins primaires, et en particulier dans les services de santé mentale et de toxicomanie afin de s'attaquer à la stigmatisation croisée.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Résultats des interventions et des actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination dans l'éducation à New York, 2021



PROBLÈME

- Attitudes négatives des éducateurs et des enseignants à l'égard des personnes vivant avec le VIH et des populations clés



INTERVENTION

- La formation et l'éducation par les pairs des éducateurs (avant et pendant l'emploi) pourraient permettre de lutter efficacement contre la stigmatisation et la discrimination institutionnelles
- Les pratiques visant à lutter contre la stigmatisation au niveau structurel sont prometteuses et, en théorie, aboutissent à des solutions potentielles plus en adéquation avec les obstacles identifiés
- La stigmatisation intersectionnelle nécessite la mise en place d'approches englobant tous les niveaux de l'organisation



ACTIONS

- Mettre en œuvre des modèles d'apprentissage qui transforment des organisations entières en tenant compte de la rotation rapide du personnel, de la diversité des besoins en matière de formation et de l'écart entre les connaissances et la pratique
- Impliquer les personnes ayant des expériences vécues de la stigmatisation et de la discrimination et faciliter leur mise en contact avec les éducateurs dans des espaces sécurisés
- Tenir compte des besoins de la communauté concernée lors de l'élaboration du programme d'une organisation et embaucher des personnes qui sont représentatives de cette communauté
- Incorporer des politiques et des structures qui intègrent le VIH dans les soins primaires



RÉSULTATS

- Les éducateurs sont informés et dotés des connaissances nécessaires sur la stigmatisation et la discrimination pour agir et ils ont connaissance des mesures à prendre pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination croisées
- Réduction de la stigmatisation et de la discrimination dans les établissements d'enseignement
- La communauté est représentée de manière adéquate au sein de l'organisation et est responsabilisée

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

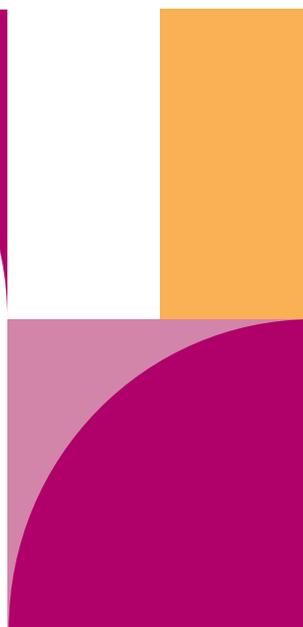
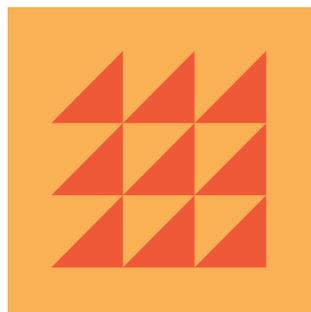
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

SANTÉ

La stigmatisation et la discrimination se manifestent de plusieurs manières dans les établissements de santé (1). L'annexe 5 contient une liste complète d'indicateurs fondés sur des données probantes qui mettent en évidence les domaines clés dans lesquels les pays peuvent surveiller les manifestations de la stigmatisation et de la discrimination dans les établissements de santé. Le tableau suivant donne simplement quelques exemples d'indicateurs de stigmatisation et de discrimination dans ces contextes, d'interventions pertinentes et d'études de cas fondées sur des données probantes.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Tableau 7: Exemples d'indicateurs de stigmatisation ou de discrimination dans l'éducation, interventions pertinentes et études de cas

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Absence de programmes de formation des porteurs de devoirs sur les droits humains liés au VIH et sur les cadres juridiques de non-discrimination	Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux (UNAIDS Laws and Policies Analytics)	Intervention axée sur l'information et renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations préalables et en cours d'emploi sur le VIH, les droits de l'homme, les populations clés, la réduction de la stigmatisation, la non-discrimination, la sensibilisation aux questions de genre et l'éthique médicale à l'intention de l'ensemble du personnel des établissements de santé 	<p>Élaborer et mettre en œuvre une approche globale en trois étapes, tenant compte des différents niveaux socio-écologiques représentés au sein de l'établissement de santé et ciblant tous les niveaux de personnel (clinique et non clinique) afin de réduire la stigmatisation liée au VIH—Étude de cas : Ghana et République de Tanzanie, 2020 (51)</p> <p>Améliorer les compétences des personnels de santé et leur confiance dans leur capacité à prendre en charge les personnes vivant avec le VIH, et accroître l'attention portée aux droits humains—Étude de cas : Nigéria, 2002 (52)</p> <p>En parallèle des interventions visant à former les prestataires de soins de santé dans les établissements de santé, il conviendrait de continuer à mesurer dans le temps les indicateurs composites de la stigmatisation et de la discrimination—Étude de cas : Thaïlande, 2019 (26)</p> <p>Mettre en place une formation à l'intention de tous les personnels de santé, comprenant des composantes participatives, afin de réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH—Étude de cas : Thaïlande, 2020 (voir encadré) (27)</p>

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :



Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Le personnel des établissements de santé rapporte qu'il aura des problèmes au travail s'il discrimine les personnes vivant avec le VIH	Enquêtes menées dans les établissements de santé auprès des personnels de santé Rapports d'enquêtes des pays	Intervention axée sur l'information, renforcement des compétences et mise en contact : <ul style="list-style-type: none">Organiser des formations préalables et en cours d'emploi sur le VIH, les droits humains, les populations clés, la réduction de la stigmatisation, la non-discrimination, la sensibilisation aux questions de genre et l'éthique médicale à l'intention de tous les personnels des établissements de santéContrôler régulièrement la conformité avec les orientations relatives à la stigmatisation et à la discrimination dans les établissements de santé et agir sur la base des données recueillies en déployant les interventions pertinentes, telles que la formation, la réparation et la responsabilisation	L'élaboration et la mise à l'essai réussie d'un ensemble de mesures de réduction de la stigmatisation dans les établissements de santé fondées sur une approche différente (approche 3 x 4) ont abouti à la mise à l'échelle nationale de ces efforts—Étude de cas : Thaïlande, 2020 (voir encadré) (27)

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

MEILLEURES PRATIQUES : THAÏLANDE

En Thaïlande, la stigmatisation et la discrimination se manifestent de diverses manières dans les établissements de santé. Deux études menées en [2019 et en 2022](#) ont révélé qu'en dépit de la disponibilité de la thérapie antirétrovirale, les personnes vivant avec le VIH étaient identifiées tardivement, les décès liés au sida n'avaient pas diminué et le dépistage du VIH chez les personnes issues des populations clés n'était pas optimal (26, 27). Par ailleurs, l'enquête 2009 de l'indice de stigmatisation en Thaïlande a mis en évidence une stigmatisation généralisée. Face à ces constats, le Gouvernement thaïlandais, en partenariat avec les parties prenantes concernées, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre une riposte globale visant à réduire la stigmatisation et la discrimination, dans le cadre de son programme national de lutte contre le VIH.

Une feuille de route nationale chiffrée pour la réduction de la stigmatisation et de la discrimination a été élaborée et intégrée dans un plan opérationnel, afin de fournir une orientation stratégique claire sur la marche à suivre pour aller de l'avant. L'élaboration de mesures visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et leur intégration dans le cadre national de suivi et d'évaluation du VIH ont donné lieu à la collecte systématique de données permettant de surveiller la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé, chez les populations clés et dans la population générale, et les données ainsi collectées ont servi de base à l'élaboration d'une formation. L'élaboration et la mise à l'essai réussie d'un ensemble de mesures de réduction de la stigmatisation dans les établissements de santé fondées sur une approche différente (approche 3 x 4) ont abouti à la mise à l'échelle nationale de ces efforts. La Thaïlande continue d'ajuster et de moderniser son programme, notamment en développant de nouvelles activités pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination au-delà du système de santé, et la mise en œuvre de l'indice 2.0 de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH en 2022-2023 permettra au pays de suivre les résultats de ces mesures.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Résultats des interventions et actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination dans les soins de santé en Thaïlande, 2020



PROBLÈME

- Le personnel des établissements de santé stigmatise souvent les clients, ou les clients subissent la stigmatisation dans les établissements de santé
- Les décès liés au sida ne diminuent pas, la thérapie antirétrovirale est démarrée tardivement et le dépistage du VIH chez les populations clés n'est pas optimal



INTERVENTION

- Organiser des formations préalables et en cours d'emploi sur le VIH, les droits de l'homme, les populations clés, la réduction de la stigmatisation, la non-discrimination, la sensibilisation aux questions de genre et l'éthique médicale à l'intention de tous les personnels des établissements de santé
- Contrôler régulièrement la conformité avec les orientations relatives à la stigmatisation et à la discrimination dans les établissements de santé et agir sur la base des données recueillies en déployant les interventions pertinentes, telles que la formation, la réparation et la responsabilisation



ACTIONS

- Offrir aux prestataires de soins de santé la possibilité de se former et de s'informer sur la stigmatisation et la discrimination, notamment en leur proposant des formations par les pairs et des formations professionnelles qui impliquent la communauté concernée
- Permettre aux clients victimes de stigmatisation et de discrimination d'accéder à des mécanismes de plainte
- Veiller à ce que les données relatives au manque de confidentialité, à la stigmatisation et à la discrimination soient prises en compte et que cette prise en compte se traduise par la mise en œuvre de politiques prévoyant la création d'espaces sûrs, la réparation des violations des droits de l'homme et la possibilité pour les parties prenantes de la communauté d'être entendues



RÉSULTATS

- Mettre fin à la stigmatisation dans les établissements de santé et créer des espaces sûrs et un environnement ouvert où la stigmatisation et la discrimination sont réduites
- Offrir une réparation visible et claire aux personnes dont les droits humains ont été violés—une réparation concrète dans les établissements de santé et une réparation juridique dans le cadre du système judiciaire
- Accroître le recours aux services de dépistage, de traitement et de prise en charge du VIH, et obtenir l'adhésion de toutes les populations et communautés

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

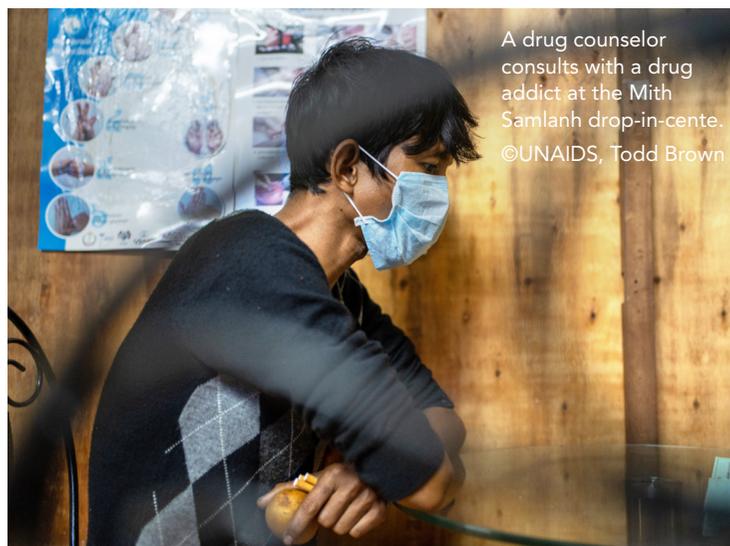
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

JUSTICE

La stigmatisation et la discrimination se manifestent de plusieurs manières dans le système judiciaire (1). L'annexe 6 contient une liste complète d'indicateurs fondés sur des données probantes qui mettent en évidence les domaines clés dans lesquels les pays peuvent surveiller les manifestations de la stigmatisation et de la discrimination dans le système judiciaire. Le tableau suivant donne simplement quelques exemples d'indicateurs de stigmatisation et de discrimination dans ces contextes, d'interventions pertinentes et d'études de cas fondées sur des données probantes.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ÉTAPE 3 :

Tableau 8: Exemples d'indicateurs de stigmatisation ou de discrimination dans l'éducation, interventions pertinentes et études de cas

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Hommes homosexuels et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, travailleurs et travailleuses du sexe et personnes, qui s'injectent des drogues, qui ont subi des violences physiques	Enquêtes biocomportementales via AIDSINFO	Mise en contact, intervention axée sur l'information et intervention structurelle :	Remettre en cause la violence structurelle dans le travail du sexe— Étude de cas : Inde, 2011 (53)
Lois exigeant le consentement des parents ou des tuteurs pour que les adolescents aient accès aux méthodes de contraception, au dépistage du VIH et au traitement du VIH	Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux (UNAIDS Laws and Policies Analytics)	Intervention structurelle et intervention axée sur l'information : <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les lois discriminatoires, sensibiliser aux questions liées au consentement, et sensibiliser et former les porteurs de devoirs Examiner l'âge du consentement au dépistage du VIH et déterminer s'il est nécessaire de l'abaisser à 12 ans Tenir compte de la situation concrète des adolescents et de leurs conditions socio-économiques lors de la mise en œuvre des interventions 	Élaborer une politique de santé scolaire intégrée qui permette l'accès aux services liés au VIH, notamment le dépistage et les préservatifs, aux élèves âgés de 12 ans et plus sans le consentement des parents ; la mise en œuvre concrète et l'intégration des parties prenantes étant essentielles pour apprécier les contraintes financières et liées aux ressources— Étude de cas : Afrique du Sud, 2012 (54) ; Afrique du Sud 2019 (voir encadré) (55)



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

BEST PRACTICE: SOUTH AFRICA

En Afrique du Sud en 2012, une politique de santé scolaire intégrée a été mise en place pour permettre aux élèves âgés de 12 ans et plus d'accéder aux services liés au VIH, notamment le dépistage du VIH et les préservatifs, sans le consentement de leurs parents (54). Toutefois, une évaluation réalisée en 2019 a révélé un non-respect généralisé des programmes de politique sanitaire à l'école (55). Les parties prenantes n'ont pas été suffisamment intégrées dans les programmes de santé scolaire, ce qui a conduit à l'aliénation des communautés et a empêché la prise en compte concrète des besoins des enfants et de leur contexte socio-économique. L'évaluation a démontré qu'une politique intégrée de santé scolaire nécessite une forte collaboration intersectorielle de la part des principales parties prenantes, telles que le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation de base et le Ministère du développement social. Ces départements et les structures éducatives, telles que les organes de direction des écoles, les syndicats d'enseignants, les organisations d'apprenants, les institutions académiques, la société civile et les partenaires du développement, sont également censés contribuer à l'élaboration de programmes de santé scolaire durables et complets. Une telle approche permettrait de réduire l'aliénation des parents et des communautés, et de favoriser leur participation à la santé et au bien-être à l'école et à l'apprentissage des enfants. Une bonne intégration permettrait également de veiller à ce que les enfants qui vont au bout de leur scolarité soient vus par des infirmières scolaires, afin que soient détectés et pris en charge de manière précoce les éventuels problèmes de santé mentale, psychosociaux et de santé en général qui entravent l'apprentissage, ainsi que les troubles du développement liés aux conditions nutritionnelles.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Résultats des interventions et des actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination dans le système judiciaire en Afrique du Sud, 2012, 2019



PROBLÈME

- Lois exigeant le consentement des parents ou des tuteurs pour que les adolescents aient accès aux méthodes contraceptives, au dépistage du VIH et au traitement du VIH



INTERVENTION

- Supprimer les lois discriminatoires, sensibiliser aux questions liées au consentement, et sensibiliser et former les porteurs de devoirs
- Abaisser l'âge du consentement au dépistage du VIH à 12 ans
- Tenir compte des conditions de vie concrètes et des conditions socio-économiques des adolescents lors de la mise en œuvre des interventions



ACTIONS

- Garantir un accès à l'aide sociale et aux soins de santé dans les écoles
- Intégrer les politiques garantissant la prestation de soins de santé aux adolescents dans tous les ministères du Gouvernement et impliquer les communautés et les parents dès le départ
- Fournir des remèdes concrets aux contraintes financières et liées aux ressources, notamment en répondant aux besoins en matière d'alimentation de base, de transport et de soins de santé



RÉSULTATS

- Garantir aux adolescents un accès au dépistage et au traitement du VIH et aux préservatifs sans le consentement parental

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

SITUATIONS D'URGENCE

La stigmatisation et la discrimination se manifestent de plusieurs manières dans les situations d'urgence (1). L'annexe 7 contient une liste complète d'indicateurs fondés sur des données probantes qui mettent en évidence les domaines clés dans lesquels les pays peuvent surveiller les manifestations de la stigmatisation et de la discrimination dans les situations d'urgence. Il convient de noter que les données et les indicateurs fondés sur des preuves sont peu nombreux en raison du manque d'études scientifiques dans ces contextes. Le tableau suivant donne simplement quelques exemples d'indicateurs de stigmatisation et de discrimination dans ces contextes, d'interventions pertinentes et d'études de cas fondées sur des données probantes.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

Tableau 9: Exemples d'indicateurs de stigmatisation ou de discrimination dans l'éducation, interventions pertinentes et études de cas

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Les services qui ne sont pas accessibles aux personnes touchées par les urgences humanitaires comprennent le dépistage du VIH et le soutien psychosocial, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, le traitement du VIH, le dépistage et le traitement de la tuberculose, la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles, les services destinés aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre et l'aide alimentaire et nutritionnelle	Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux (UNAIDS Laws and Policies Analytics)	<p>Intervention structurelle, renforcement des compétences et intervention axée sur l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des programmes et des services visant à réduire la stigmatisation internalisée et à répondre aux besoins des populations laissées pour compte dans les situations de conflit et de crise en leur offrant un accès sûr à la prise en charge et aux traitements <p>Renforcement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les capacités des agents de santé communautaires en établissant des liens appropriés entre les communautés et les systèmes de santé formels dans les situations d'urgence <p>Intervention structurelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des programmes visant à prévenir, à lutter contre, à surveiller et à signaler la violence à l'égard des personnes issues des populations laissées pour compte dans les situations d'urgence <p>Intervention structurelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Inclure dans les plans d'urgence nationaux des dispositions visant à répondre aux besoins des populations laissées pour compte 	<p>Il n'existe aucune évaluation publiée de ces programmes, ce qui met en évidence les lacunes en matière de programmation et la nécessité d'enrichir la base de données dans ce domaine</p> <p>Les transferts d'argent contribuent à réduire la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé et entre les individus (réduction de la stigmatisation intériorisée, par exemple) et permettent aux patients de se rendre dans les établissements de santé pour recevoir une thérapie antirétrovirale et d'acheter des aliments nutritifs, en même temps qu'ils renforcent leur estime de soi et le sentiment que l'on se soucie d'eux— Ukraine, 2017 (56) ; Ukraine, 2022 (voir encadré) (57)</p>



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

MEILLEURES PRATIQUES : UKRAINE

Dans le cadre du conflit armé qui sévit en Ukraine (depuis 2014), les personnes vivant avec le VIH dans l'Est de l'Ukraine font face à une insécurité alimentaire et une pauvreté importantes. Le conflit a entraîné le déplacement de nombreuses personnes, en particulier des femmes et des enfants. Les services liés au VIH ont dû être déplacés et la qualité des services dans de nombreux établissements est médiocre. Les organismes des Nations Unies et un petit nombre d'organisations humanitaires sont les seules entités à mettre à disposition des thérapies antirétrovirales et d'autres médicaments, et à fournir une assistance alimentaire. Dans les zones de Donetsk et de Luhansk contrôlées par le Gouvernement, 6 500 personnes vivant avec le VIH ont bénéficié d'un programme de transferts en espèces qui leur ont permis d'acheter des produits alimentaires de première nécessité. L'assistance, qui comprend des consultations médicales régulières et le suivi de l'observance du traitement contre le VIH, a permis de diviser par quatre le nombre d'interruptions de traitement. [Les transferts en espèces](#) sont également liés à une réduction immédiate des diagnostics de VIH et à une augmentation du recours à la thérapie antirétrovirale au fil du temps (56-58).



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

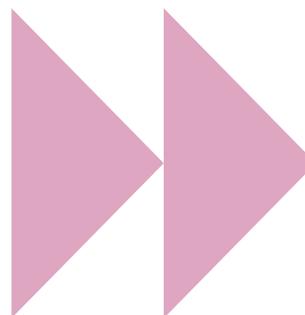
ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ÉTAPE 3 :

Résultats des interventions et des actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination dans les situations d'urgence en Ukraine, 2022



PROBLÈME

- Services inaccessibles aux personnes touchées par les urgences humanitaires en raison des problèmes immédiats d'insécurité alimentaire et de pauvreté, aggravés par l'absence de services liés au VIH dans de nombreuses régions et/ou par la mauvaise qualité des services fournis.



INTERVENTION

- Tenir compte des situations d'urgence réelles et envisager la mise en place d'une intervention très rapide, en particulier la prestation de services nutritionnels et médicaux essentiels
- Mettre en place des voies de réparation concrètes en cas de stigmatisation ou de discrimination



ACTIONS

- Versements en espèces directs aux personnes vivant avec le VIH afin qu'elles puissent répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats
- Soutien international et national à l'accès aux services clés liés au VIH et à l'aide alimentaire



RÉSULTATS

- Les gens mangent à leur faim grâce à l'aide alimentaire et sont en mesure d'accéder aux services grâce aux espèces reçues, ce qui leur confère une certaine dignité
- Les transferts en espèces sont également liés à une réduction immédiate des diagnostics de VIH et à une augmentation du recours à la thérapie antirétrovirale au fil du temps

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

QUAND OBSERVE-T-ON UNE RÉDUCTION DE LA STIGMATISATION ET DE LA DISCRIMINATION ?

Un suivi et une évaluation réguliers, cohérents et indépendants des efforts visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans tous les contextes dans chaque pays sont essentiels pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination. Le suivi et l'évaluation dépassent le cadre de ce guide, mais les orientations [d'ONUSIDA en matière de suivi et d'évaluation pour le Partenariat mondial 2023](#) constituent la principale ressource pour évaluer le fonctionnement des programmes, déterminer s'ils ont des effets positifs et identifier les lacunes, les limites et les enseignements tirés.

Les évaluations de programme et d'impact sont nécessaires pour adapter et améliorer les programmes en temps réel et vérifier si la combinaison et le niveau des interventions mises en œuvre produisent les effets escomptés.

Le document d'orientation d'ONUSIDA sur le suivi et l'évaluation est une ressource essentielle sur les meilleures pratiques en matière de suivi et d'évaluation, et tous les concepteurs et évaluateurs de programmes devraient s'en servir comme point de départ. Le Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé

devrait également guider les efforts de suivi et d'évaluation. Ce guide ne cherche pas à reproduire les conseils détaillés fournis dans le document d'orientation d'ONUSIDA, mais il convient de prendre note des grandes lignes présentées ci-dessous.

L'objectif du suivi et de l'évaluation n'est pas seulement de confirmer et de mesurer le succès, mais aussi d'identifier les défis, les lacunes et les échecs, et d'en tirer des leçons.

Le présent guide recommande, comme minimum, d'effectuer un suivi annuel des indicateurs examinés à l'étape 3 et dans les annexes 2 à 7 dans les six contextes, en prenant comme base de référence une année appropriée. Cela permet aux parties prenantes à tous les niveaux (individus, communautés, pays) d'appréhender la position d'un pays en ce qui concerne la stigmatisation et la discrimination, de déterminer les programmes à mettre en place pour s'attaquer aux problèmes identifiés et d'évaluer si les programmes mis en œuvre ont permis d'accomplir des progrès.

Le suivi et l'évaluation doivent intégrer et être complétés par des informations qui peuvent être collectées, analysées et utilisées pour cibler les besoins non satisfaits, notamment les informations fournies par l'indice de



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ÉTAPE 3 :

stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, par le suivi dirigé par les communautés, par les évaluations participatives des établissements de santé, par la saisie de données en temps réel dans le système de gestion de l'information stratégique, par les enquêtes de satisfaction des patients et par les données issues des programmes de prévention et de traitement du VIH. Parmi les autres exemples de programmes, citons l'assistance juridique et Rights-Evidence-Action (REAct, un système communautaire de surveillance des droits de l'homme et d'intervention). Ces programmes permettent d'identifier les violations des droits de l'homme qui se produisent en dehors du contexte de la santé et d'y répondre.

Tous les efforts visant à suivre et à évaluer les programmes et les activités de lutte contre le VIH devraient reposer sur des approches fondées sur les droits et respectueuses de ces droits. Les communautés et les organisations de la société civile devraient être associées à la conception et à la mise en œuvre de ces efforts d'évaluation (59).

Pour déterminer les mesures à utiliser pour suivre et évaluer les programmes de réduction de la stigmatisation et de la discrimination, il convient de se poser les questions suivantes, telles qu'identifiées dans les orientations [d'ONUSIDA relatives aux suivi et à l'évaluation](#) :

- Quels sont les apports (notamment le suivi et la prise en compte des indicateurs relatifs à la stigmatisation et à la discrimination susmentionnés) nécessaires à la mise en œuvre du programme prévu ?
- À quels aspects de la stigmatisation les composantes du programme tentent-elles de remédier ?
- Quels niveaux socio-écologiques le programme cible-t-il ?
- Quels sont les bénéficiaires visés par le programme ?
- Quels sont les produits attendus du programme ?
- Quels sont les résultats attendus du programme ?
- Quels sont les effets attendus du programme ?

Les réponses à ces questions détermineront les apports et les produits qu'il conviendra de suivre tout au long de la mise en œuvre du programme, et les domaines de la stigmatisation (facteurs favorisant, éléments facilitateurs, manifestations) qu'il conviendra de mesurer, auprès de quelles populations et dans quelles régions du pays.

Dans la mesure du possible, il convient d'utiliser des mesures validées de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH. Les mesures validées sont celles dont la recherche a montré qu'elles permettaient de mesurer l'aspect de la stigmatisation visé, de manière constante et dans la durée. Idéalement, les évaluations devraient utiliser les données existantes et s'appuyer sur les efforts de collecte de données quantitatives et qualitatives en cours.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



In December 2019 UNAIDS would like to feature AIDS response in humanitarian settings and it will be critical to have photos featuring HIV services in humanitarian settings. In Beira, Mozambique UNAIDS implementing partners (CUAMM) provide HIV services and treatment to people affected by the cyclone Idai, one of the worst tropical cyclones on record to affect Africa and the Southern Hemisphere in March 2019. More than 3 million people experienced the direct effects of the cyclone, with hundreds of thousands in need of assistance.

©UNAIDS, Peter Caton

ANNEXE 1 – RESSOURCES CLÉS

Références clés utilisées pour classer les ressources importantes sur la stigmatisation et la discrimination

Sept domaines clés du programme d'ONUSIDA en matière de droits de l'homme	Catégories du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Six contextes du Partenariat mondial	Populations clés	Populations vulnérables ^a	Personnes laissées pour compte ^b
<p>Réduire la stigmatisation et la discrimination</p> <p>Améliorer l'accès aux services juridiques liés au VIH</p> <p>Suivre et réformer les lois, les politiques et les réglementations</p> <p>Améliorer la connaissance des notions élémentaires de droit</p> <p>Sensibiliser les législateurs et les agents chargés de l'application de la loi</p> <p>Former les prestataires de soins de santé aux droits de l'homme et à l'éthique médicale en ce qui concerne le VIH</p> <p>Réduire la discrimination à l'égard des femmes dans le contexte du VIH</p>	<p>Causes (facteurs favorisant, éléments facilitateurs)</p> <p>Stigmates</p> <p>Manifestations (expériences de stigmatisation, pratiques, discrimination)</p> <p>Résultats</p> <p>Impacts sanitaires et sociaux</p>	<p>Communautés</p> <p>Lieux de travail</p> <p>Éducation</p> <p>Établissements de santé</p> <p>Système judiciaire</p> <p>Situations d'urgence</p>	<p>Hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes</p> <p>Travailleurs et travailleuses du sexe</p> <p>Personnes transgenres</p> <p>Personnes qui s'injectent des drogues</p> <p>Personnes en prison et dans d'autres milieux fermés</p>	<p>Adolescents vivant avec le VIH</p> <p>Personnes âgées vivant avec le VIH</p> <p>Réfugiés</p> <p>Personnes déplacées et migrants</p> <p>Personnes handicapées</p> <p>Personnes vivant avec la tuberculose</p> <p>Populations victimes du racisme</p> <p>Personnes vivant dans les zones rurales</p>	<p>Personnes vivant avec le VIH</p> <p>Personnes appartenant aux populations clés</p> <p>Peuples autochtones</p> <p>Personnes handicapées</p> <p>Migrants et réfugiés</p> <p>Femmes et filles (en particulier les adolescentes et les jeunes femmes)</p>

a Variables selon le pays et le contexte ; b Liste non exhaustive.

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Ressources importantes sur la stigmatisation et la discrimination

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
Cadre de lutte contre les inégalités et boîte à outils connexe, ONUSIDA	2023	Tous	Manifestation, résultats, impact	Tous	Tous
Issue brief #1: enabling legal environments, including decriminalization for HIV responses. New York: Programme des Nations Unies pour le développement ; 2022 (https:// www.undp.org/publications/issue-brief- 1-enabling-legal-environments-including- decriminalization-hiv-responses)	2022	Système judiciaire	Manifestation, résultats, impact	Suivre et réformer les lois, les politiques et les réglementations	Personnes vivant avec le VIH
Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au sida. Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2021 (https://www.unaids.org/en/Global-AIDS-Strategy-2021-2026)	2021				

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
Guidance for prosecutors on HIV related criminal cases. New York : Programmes des Nations Unies pour le développement ; 2021 (https://www.undp.org/publications/undp-guidance-prosecutors-hiv-related-criminal-cases)	2021	Système judiciaire	Manifestation, résultats, impact	Suivre et réformer les lois, les politiques et les réglementations	Personnes vivant avec le VIH
Mise en place d'un suivi dirigé par la communauté dans le cadre des services liés au VIH : principes et procédure. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2021 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2021/establishing-community-led-monitoring-hiv-services)	2021			Suivre et réformer les lois, les politiques et les réglementations	
Preuves pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH : conseils aux pays pour mettre en œuvre des programmes efficaces visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans six contextes. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2020 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/eliminating-discrimination-guidance)	2020	Tous		Suivre et réformer les lois, les politiques et les réglementations	

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
Rapport mondial actualisé sur le sida 2022 : En danger. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2022 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2022/in-danger-global-aids-update)	2022	Tous			
Parental or guardian consent is frequently required for adolescents to access health services. Genève : Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida ; 2020 (https://www.unaids.org/en/resources/presscentre/featurestories/2020/march/20200316_parental-consent)	2020	Établissements de santé		Réduire la stigmatisation et la discrimination	Adolescents
Making the law work for women and girls in the context of HIV. New York : Programme des Nations Unies pour le développement ; 2020 (https://www.undp.org/publications/making-law-work-women-and-girls-context-hiv)	2020	Système judiciaire		Réduire la discrimination à l'égard des femmes	Femmes et filles

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
We've got the power: women, adolescent girls and the HIV response. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ;2020 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/2020_women-adolescent-girls-and-hiv)	2020			Réduction de la discrimination à l'égard des femmes	Femmes et filles
E/CN.6/2020/6. Les femmes et les filles face au VIH et au sida : rapport du Secrétaire général. New York : ONU-Femmes ;2019 (https://daccess-ods.un.org/tmp/6442233.92009735.html)	2019			Réduire la discrimination à l'égard des femmes	Femmes et filles
Sexual and reproductive health and rights: an essential element of universal health coverage. New York : Fonds des Nations Unies pour la population ;2019 (https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SRHR_an_essential_element_of_UHC_SupplementAndUniversalAccess_27-online.pdf)	2019	Établissements de santé		Réduire la discrimination à l'égard des femmes	Femmes et filles
Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2019 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2023/global-partnership-hiv-stigma-discrimination)	2019	Tous	Causes, stigmates, manifestations, résultats, impact	Tous	Tous

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
Health, rights and drugs; harm reduction, decriminalization and zero discrimination for people who use drugs. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2019 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/JC2954_UNAIDS_drugs_report_2019)	2019	Système judiciaire	Manifestation	Réduire la stigmatisation et la discrimination Sensibiliser les porteurs de devoirs	Personnes qui s'injectent des drogues
Communities at the centre. Genève : Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida ; 2019 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2019-global-AIDS-update_en.pdf)	2019	Communautés			
What is a community-led organization. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2019 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/what-is-a-community-led-organization)	2019	Communautés			
Communities make a difference. Genève : Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida ; 2019 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/world-aids-day-2019-communities-make-the-difference_en.pdf)	2019	Communautés			

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
International guidelines on human rights and drug policy. New York : Programme des Nations Unies pour le développement ; 2020 (https://www.undp.org/publications/international-guidelines-human-rights-and-drug-policy)	2019	Tous		<p>Suivre et réformer les lois</p> <p>Améliorer la connaissance des notions élémentaires de droit</p> <p>Sensibiliser les législateurs et les agents chargés de l'application de la loi</p> <p>Réduire la stigmatisation et la discrimination</p>	Personnes qui s'injectent des drogues
Born free and equal: sexual orientation, gender identity and sex characteristics in international human rights law. Genève : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; 2019 (https://www.ohchr.org/Documents/Publications/Born_Free_and_Equal_WEB.pdf)	2019	Système judiciaire	Manifestation	Réduire la stigmatisation et la discrimination	Personnes appartenant aux populations clés Femmes et filles
Miles to go. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2018 (www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/miles-to-go_en.pdf)	2018	Tous		Tous	

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
Risks, rights and health (supplement). New York : Commission mondiale sur le VIH et le droit ; 2018 (hivlawcommission.org/wp-content/uploads/2020/06/Hiv-and-the-Law-supplement_EN_2020.pdf)	2018	Établissements de santé		Former les prestataires de soins de santé	
Agenda for zero discrimination in health-care settings. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2017 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2017ZeroDiscriminationHealthCare.pdf)	2017	Établissements de santé		Réduire la stigmatisation et la discrimination Former les prestataires de soins de santé	
Faire face à la discrimination : surmonter la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les établissements de santé et ailleurs. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2017 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2017/confronting-discrimination)	2017	Établissements de santé		Réduire la stigmatisation et la discrimination Former les prestataires de soins de santé	
Lignes directrices unifiées relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction des femmes vivant avec le VIH. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2017 (https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/254885/9789241549998-eng.pdf?sequence=1)	2017	Établissements de santé Communautés		Réduire la discrimination à l'égard des femmes	Femmes et filles

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
Advancing the human rights and inclusion of LGBTI people: a handbook for parliamentarians. New York : Programme des Nations Unies pour le développement et Parliamentarians for Global Action (Action mondiale des parlementaires) ; 2017 (https://www.undp.org/publications/advancing-human-rights-and-inclusion-lgbti-people-handbook-parliamentarians-0)	2017			Réduire la stigmatisation et la discrimination	Personnes appartenant aux populations clés Personnes transgenres Hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
Do no harm; health, human rights and people who use drugs. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2016 (www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/donoharm_en.pdf)	2016				Personnes qui s'injectent des drogues
Consolidated guidelines on HIV prevention, diagnosis, treatment and care for key populations: 2016 update. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2016 (https://www.who.int/publications/item/9789241511124)	2016				Personnes appartenant aux populations clés

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
E/C.12/GC/22. Observation générale no 22 sur le droit à la santé sexuelle et procréative (article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Genève : Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies ; 2016 (https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=4sIQ6QSmIBEDzFEovLCuW1a0Szab0oXTdImnsJZZVQfQejF41Tob4CvljeTiAP6sGFQktiae1vlbbOAekmaOwDOWsUe7N8TLm%2bP3HJPzjHySkUoHMavD%2fpyfcp3Ylzg)	2016			Réduire la discrimination à l'égard des femmes	Femmes et filles
Ending violence and discrimination against lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex (LGBTI) adults, adolescents and children. Genève : Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies ; 2015 (https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Discrimination/Joint_LGBTI_Statement_ENG.PDF)	2015	Système judiciaire		Réduire la stigmatisation et la discrimination	Personnes appartenant aux populations clés Personnes transgenres Hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
Implementing comprehensive HIV/STI programmes with men who have sex with men: practical guidance for collaborative interventions. Genève : Fonds des Nations Unies pour la population, The Global Forum on MSM and HIV, Fonds des Nations Unies pour le développement Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Organisation mondiale de la Santé, Agence des États-Unis pour le développement international, États-Unis Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, et la Fondation Bill & Melinda Gates ;2015 ((https://www.unfpa.org/publications/implementing-comprehensive-hiv-and-sti-programmes-men-who-have-sex-men))	2015	Établissements de santé		Réduire la stigmatisation et la discrimination	
Oslo declaration on HIV criminalisation: prepared by international civil society in Oslo, Norway on 13 February 2012 (https://www.hivjustice.net/oslo/oslo-declaration/)	2012	Système judiciaire			
Risks, rights and health. New York : Commission mondiale sur le VIH et le droit ; 2012 (www.hivlawcommission.org/index.php/report)	2012	Établissements de santé		Former les prestataires de soins de santé	

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
Note d'orientation : Programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à renforcer l'accès à la justice dans les ripostes nationales au VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2012 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Key_Human_Rights_Programmes_en_May2012_0.pdf)	2012	Système judiciaire			
Programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à renforcer l'accès à la justice. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2012 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Key_Human_Rights_Programmes_en_May2012_0.pdf)	2012	Système judiciaire			
Déclaration politique sur le VIH et le sida : Accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. 2011 et 2016. New York : Assemblée générale des Nations Unies ; 2016 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2016-political-declaration-HIV-AIDS_en.pdf)	2011	Tous			
Une participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA) : note d'orientation. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2007 (https://data.unaids.org/pub/briefingnote/2007/jc1299_policy_brief_gipa.pdf)	2007	Communautés			

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
HIV-related stigma, discrimination and human rights violations: case studies of successful programmes. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ;2005 (https://data.unaids.org/publications/irc-pub06/jc999-humrightsviol_en.pdf)	2005	Tous		Réduire la stigmatisation et la discrimination	
International guidelines on HIV/AIDS and human rights: 2006 consolidated version. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2006 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2006/20061023_jc1252-internguidelines_en.pdf)	2006				

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 1

Document	Année	Contexte du Partenariat mondial	Catégorie du Cadre de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le secteur de la santé	Sept programmes clés en matière de droits de l'homme	Pertinence spécifique pour la population clé, la population vulnérable ou les personnes laissées pour compte
<p>Principes de Yogyakarta : Principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ; 2006 (http://yogyakartaprinclples.org/wp-content/uploads/2016/08/principles_en.pdf)</p> <p>Principes de Yogyakarta plus 10 : Principes additionnels et obligations additionnelles des états au sujet de l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et des caractéristiques sexuelles pour compléter les principes de Jogjakarta ; 2017 (http://yogyakartaprinclples.org/wp-content/uploads/2017/11/A5_yogyakartaWEB-2.pdf)</p>	2006			Réduire la stigmatisation et la discrimination	Personnes appartenant aux populations clés
<p>Sexual and reproductive health of women living with HIV/AIDS: guidelines on care, treatment and support for women living with HIV/AIDS and their children in resource-constrained settings. Genève : Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour la population ; 2006 (https:// apps.who.int/iris/handle/10665/43473)</p>	2006	Soins de santé Communauté		Réduire la discrimination à l'égard des femmes	Femmes et filles

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 2

Interventions en milieu communautaire (individu, famille, communauté au sens large)

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Pas ou peu de connaissances sur la prévention du VIH : adultes âgés de 15 à 49 ans qui identifient correctement les deux moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les principales idées fausses sur la transmission du VIH.	Enquêtes démographiques et sanitaires auprès de la population Stat Compiler Enquêtes démographiques et sanitaires de USAID	Intervention axée sur l'information : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les dirigeants communautaires et mettre en œuvre des programmes et des stratégies visant à faire évoluer les normes communautaires à l'origine de la stigmatisation et de la discrimination ▪ En l'absence de structures communautaires, se focaliser sur les individus en recourant aux médias de masse et autres 	L'exposition aux campagnes menées dans les médias de masse et au soutien social ont des effets sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH—Étude de cas : Nigéria, 2010 (45) Les interventions communautaires qui responsabilisent, associées à des contributions financières permettant de réduire les contraintes liées aux ressources, ont pour effets d'accroître les interactions entre les personnes vivant avec le VIH et les autres membres de la communauté, d'améliorer la tolérance et de réduire la stigmatisation liée au VIH— Étude de cas : Thaïlande, 2007 (46)
Attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH : adultes âgés de 15 à 49 ans qui déclarent avoir des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH	Enquêtes auprès de la population par le biais de AIDSInfo Deuxième évaluation indépendante d'ONUSIDA	Intervention axée sur l'information : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer des informations sur le VIH et la stigmatisation liée au VIH ▪ Mobiliser les dirigeants communautaires et mettre en œuvre des programmes et des stratégies visant à faire évoluer les normes communautaires à l'origine de la stigmatisation et de la discrimination 	Intervention communautaire visant à réduire la stigmatisation liée au VIH, dans le cadre d'ateliers participatifs notamment—Étude de cas : Afrique du Sud, 2017 (60)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Stigmatisation intériorisée chez les personnes vivant avec le VIH : personnes vivant avec le VIH âgées de 15 à 49 ans qui déclarent avoir honte de leur statut sérologique	<p>Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH</p> <p>Stat Compiler</p> <p>Enquêtes démographiques et sanitaires de USAID</p>	<p>Soutien psychosocial, accompagnement et renforcement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer davantage de services de soutien psychosocial, individuels et en groupe, en vue d'atténuer la stigmatisation intériorisée 	<p>Élaboration d'un modèle de thérapie cognitive comportementale pour aider les femmes à faire face au VIH et à la stigmatisation—Étude de cas : Afrique du Sud, 2011 (47)</p> <p>Les équipes des interventions ont adapté aux femmes noires la boîte à outils pour lutter contre la stigmatisation liée au VIH élaborée par le Centre international de la recherche sur les femmes, afin qu'elle soit conforme aux principes de Corrigan relatifs aux stratégies de lutte contre la stigmatisation—Étude de cas : États-Unis, 2012 (36)</p> <p>Mise en place de thérapies de groupe, thérapies cognitives comportementales comprises, qui tiennent compte des facteurs de stress intersectionnels liés à la stigmatisation, lesquels, en théorie, posent un risque élevé pour la santé mentale et sexuelle, et de leur cooccurrence chez les hommes noirs et latino-américains homosexuels et bisexuels et chez les autres hommes noirs et latino-américains ayant des rapports sexuels avec des hommes—Étude de cas : États-Unis, 2022 (48)</p> <p>Mise en place de thérapies cognitives comportementales de groupe au sein des communautés afin d'améliorer la capacité des personnes concernées à faire face à la stigmatisation intersectionnelle, de remédier à la méfiance à l'égard du personnel médical et d'améliorer l'observance de la thérapie antirétrovirale—Étude de cas : États-Unis, 2020 (49)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Les personnes vivant avec le VIH ont subi différentes formes de violence en raison de leur statut sérologique au moins une fois au cours des 12 derniers mois	<p>Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH</p> <p>Stat Compiler</p> <p>Enquêtes démographiques et sanitaires de USAID</p>	<p>Intervention structurelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir un véritable accès à la justice, afin d'assurer la mise en œuvre et l'application des lois existantes qui interdisent la violence et la discrimination Suivre, réformer et mettre en œuvre les lois relatives à la violence discriminatoire et haineuse et mettre en place des mécanismes juridiques nationaux appropriés pour contrôler l'application de ces lois et offrir une réparation aux victimes de violences 	<p>Les programmes qui facilitent l'accès à la justice, notamment en fournissant aux clients et aux prestataires de services une assistance juridique, en orientant les personnes vers les services compétents, en dispensant des formations sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que des services juridiques gratuits, peuvent aider à lutter contre l'impunité et favoriser la remise en cause des pratiques discriminatoires— Étude de cas : Kenya, 2013 (40)</p> <p>Mettre en place un système de signalement et de recours afin de protéger les droits de l'homme des personnes vivant avec le VIH et des populations clés—Étude de cas : Ghana, 2017 (43)</p>
Absence ou manque de programmes de formation ou de renforcement des capacités visant à éduquer et à informer les personnes vivant avec le VIH et les personnes appartenant aux populations clés sur leurs droits dans le contexte du VIH	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics</p> <p>Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux</p>	<p>Renforcement des compétences et intervention structurelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des services et des programmes visant à protéger la santé et le bien-être des personnes vivant avec le VIH et des populations clés 	<p>Mise en œuvre du projet de mobilisation des champions communautaires de la lutte contre le VIH/sida afin de mobiliser les personnes vivant avec le VIH et les dirigeants de différents secteurs de services issus des communautés africaines, caribéennes, asiatiques et latino-américaines dans le cadre d'ateliers participatifs organisés afin d'explorer les défis et les stratégies visant à réduire la stigmatisation liée au VIH et à renforcer la résilience de la communauté— Étude de cas : Canada, 2018 (61)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

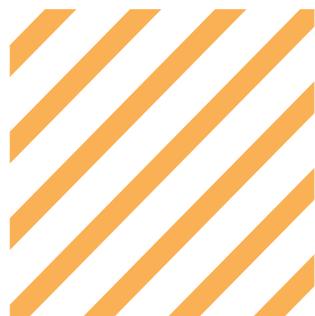
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 2

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Les personnes vivant avec le VIH exclues des activités familiales, et des événements ou activités sociales	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	Renforcement des compétences et soutien psychosocial <ul style="list-style-type: none"> ■ Associer les familles et les ménages aux activités de réduction de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH et aux populations clés 	Intervention communautaire de réduction de la stigmatisation liée au VIH menée auprès des personnes vivant avec le VIH, des membres de leur famille, de leurs partenaires, de leurs amis, des membres de la communauté et des chefs spirituels—Étude de cas : Afrique du Sud, 2016 (60) Étude pilote mettant à l'essai un programme intégrant l'approche de réduction du stress basée sur la mise en question de la validité des pensées stressantes, afin d'aider les personnes vivant avec le VIH à surmonter l'auto-stigmatisation et les états qui y sont associés—Étude de cas : Zimbabwe, 2019 (62) Améliorer l'observance de la thérapie antirétrovirale chez les adolescents, accroître la suppression virale et favoriser le bien-être général en renforçant les liens familiaux dans le cadre de groupes de discussion réunissant les adolescents et les adultes qui s'occupent d'eux—Étude de cas : Zambie, 2021 (63)

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 3

Interventions sur les lieux de travail

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Intervention type, and programme or tool	Exemple / Étude de cas
Les personnes vivant avec le VIH ont perdu leur emploi ou leur source de revenus en raison de leur séropositivité	<p>Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH</p> <p>Données compilées par 13 pays sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail (64)</p>	<p>Intervention axée sur l'information, renforcement des compétences et intervention structurelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispenser aux travailleurs des formations visant à les informer sur les droits qu'ils peuvent faire valoir sur leur lieu de travail et sur les outils et services dont ils disposent pour demander réparation ▪ Mettre en œuvre et faire appliquer des politiques sur le lieu de travail qui sont propices à la création d'un environnement sain, exempt de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et aux populations clés ▪ Mettre en œuvre des politiques de confidentialité sur le lieu de travail visant à garantir que le statut sérologique n'est pas divulgué sur le lieu de travail ▪ Susciter un ralliement aux politiques de protection et de non-discrimination sur le lieu de travail en incitant les législateurs et les autres décideurs à améliorer leur compréhension des politiques non discriminatoires à mettre en place et en les encourageant à élaborer de telles politiques ▪ Faire appliquer les lois existantes en matière d'égalité et de non-discrimination en recourant aux litiges stratégiques 	<p>Les jugements des plus hautes cours d'Afrique du Sud ont clairement établi que la discrimination sur le lieu de travail fondée sur le statut sérologique était interdite ; certains gouvernements ont publié des codes de bonnes pratiques concernant le VIH qui clarifient l'interdiction de la discrimination sur le lieu de travail— Étude de cas : Afrique du Sud, 2020 (65)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Intervention type, and programme or tool	Exemple / Étude de cas
Les personnes vivant avec le VIH n'ont pas accès à l'emploi ou se voient refuser des possibilités d'emploi en raison de leur statut sérologique	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	<p>Intervention axée sur l'information, renforcement des compétences et soutien psychosocial</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dispenser aux travailleurs des formations visant à les informer sur les droits qu'ils peuvent faire valoir sur leur lieu de travail et sur les outils et services dont ils disposent pour demander réparation ■ Mettre en œuvre et faire appliquer des politiques sur le lieu de travail qui sont propices à la création d'un environnement sain, exempt de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et aux populations clés ■ Intégrer un soutien psychosocial individuel pour atténuer la stigmatisation internalisée 	Améliorer les attitudes et les connaissances sur le VIH et la stigmatisation et la discrimination liées au VIH grâce à la mise en place de programmes d'éducation par les pairs et de régimes de prestations médicales—Étude de cas : Afrique subsaharienne, 2012 (44)
Personnes vivant avec le VIH dont la description de poste ou la nature du travail a été modifiée ou qui se sont vu refuser une promotion en raison de leur statut sérologique	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	<p>Intervention axée sur l'information et soutien psychosocial :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dispenser aux employés, sur leurs lieux de travail, des formations visant à les informer sur le VIH, les comorbidités et les notions élémentaires de droit afin de promouvoir des normes sociales positives en ce qui concerne le VIH ■ Prévenir les pratiques illégales ou discriminatoires en matière de dépistage du VIH et d'embauche ■ Intégrer un soutien psychosocial individuel pour atténuer la stigmatisation internalisée 	Créer des programmes holistiques à plusieurs niveaux qui s'attaquent au dépistage illégal du VIH et aux pratiques d'embauche discriminatoires afin de favoriser le recours et l'adhésion aux soins ainsi que le bien-être à long terme—Étude de cas : République dominicaine, 2017 (66)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 4

Interventions dans les établissements d'enseignement

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Les écoles ne dispensent pas d'éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles dans la vie (indicateur de l'ODD 4.7.2)	<p>Indicateurs de l'ODD 4 de l'UNESCO</p> <p>(Données administratives provenant des écoles et d'autres prestataires d'éducation et de formation)</p>	<p>Renforcement des compétences et soutien psychosocial :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des programmes de soutien (par exemple, des programmes de mentorat par des pairs, des groupes de soutien, des clubs d'observance) en dehors du cadre scolaire pour les élèves et les étudiants, y compris les personnes vivant avec le VIH, (par exemple, dans des établissements de santé ou dans les centres communautaires) afin de leur apporter les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour gérer la vie avec le VIH et de réduire la stigmatisation intériorisée 	<p>Programme scolaire visant à promouvoir la prévention du VIH et la santé reproductive chez les étudiants—Étude de cas : Zambie, 2012 (67)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

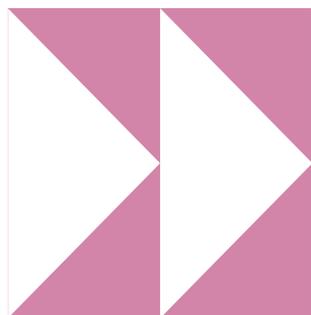
ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Introduction de politiques éducatives qui guident la mise en place d'une éducation à la sexualité et au VIH basée sur les compétences utiles dans la vie, conformément aux normes internationales, dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire et dans la formation des enseignants	UNAIDS Laws and Policies Analytics Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux	Renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer des interventions visant à sensibiliser les jeunes adolescents aux risques personnels et aux comportements de santé sains en ce qui concerne le VIH (par exemple, se faire dépister et utiliser des préservatifs) ■ Élaborer et mettre en œuvre des lois, des politiques et des pratiques appropriées visant à améliorer la connaissance du VIH chez les éducateurs et les étudiants ainsi que la compréhension des concepts d'égalité et de non-discrimination et des droits de l'homme ■ Assurer la mise en œuvre et l'application des lois garantissant l'accès à l'éducation des étudiants vivant avec le VIH (en particulier lorsque la société fait pression pour les exclure) 	Faire appel à des intervenants vivant avec le VIH pour dispenser l'éducation au VIH— Étude de cas : pays divers, 2002 (68) Programme de prévention du VIH s'adressant aux élèves du secondaire, basé sur la théorie sociale cognitive— Étude de cas : Chine, 2011 (69) Programme scolaire faisant appel à des éducateurs pairs pour appuyer la prévention du VIH et la santé reproductive chez les élèves— Étude de cas : Zambie, 2012 (67)

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 4

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Attitudes des éducateurs et des enseignants à l'égard des personnes vivant avec le VIH et des populations clés		<p>Renforcement des compétences et soutien psychosocial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation et éducation par des éducateurs pairs (avant et pendant l'emploi) afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination institutionnelles Les pratiques visant à lutter contre la stigmatisation au niveau structurel sont prometteuses et, en théorie, aboutissent à des solutions potentielles plus en adéquation avec les obstacles identifiés La stigmatisation intersectionnelle nécessite la mise en place d'approches englobant tous les niveaux de l'organisation 	<p>Les interventions déployées dans les établissements de santé pourraient être adaptées aux établissements d'enseignement</p> <p>S'attaquer aux défis structurels en dépassant le niveau interpersonnel de la formation et de l'éducation pour mettre en place des modèles d'apprentissage qui transforment des organisations entières, en impliquant les personnes ayant des expériences vécues, en tenant compte des besoins des communautés lors de l'élaboration des programmes de l'organisation et en incorporant des politiques et des structures qui intègrent le VIH dans les soins primaires—Étude de cas : Ville de New York, 2021 (50)</p> <p>Les communautés réagissent à la stigmatisation liée au VIH : les interventions participatives réduisent la stigmatisation liée au VIH dans deux provinces— Étude de cas : Viet Nam, 2008 (18)</p>



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 5

Interventions dans les établissements de santé

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Programmes de formation des porteurs de devoirs sur les droits de l'homme et les cadres juridiques de non-discrimination applicables dans la prise en charge du VIH par les personnels de santé	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics</p> <p>Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux</p>	<p>Intervention axée sur l'information et renforcement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations préalables et en cours d'emploi sur le VIH, les droits de l'homme, les populations clés, la réduction de la stigmatisation, la non-discrimination, la sensibilisation aux questions de genre et l'éthique médicale à l'intention de l'ensemble du personnel des établissements de santé 	<p>Élaborer et mettre en œuvre une approche globale en trois étapes, tenant compte des différents niveaux socio-écologiques représentés au sein de l'établissement de santé et ciblant tous les niveaux de personnel (clinique et non clinique) afin de réduire la stigmatisation liée au VIH—Étude de cas : Ghana et États-Unis République de Tanzanie, 2020 (51)</p> <p>Améliorer les compétences des personnels de santé et leur confiance dans leur capacité à prendre en charge les personnes vivant avec le VIH, et accroître l'attention portée aux droits humains—Étude de cas : Nigéria, 2002 (52)</p> <p>Continuer à mesurer dans le temps les indicateurs composites de la stigmatisation et de la discrimination, parallèlement aux interventions déployées pour former les prestataires de soins de santé dans les établissements de santé—Étude de cas : Thaïlande, 2019 (26)</p> <p>Mettre en place une formation à l'intention de tous les personnels de santé, comprenant des composantes participatives, afin de réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH—Étude de cas : Thaïlande, 2020 (27)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Mise en place de mécanismes de responsabilisation en ce qui concerne la discrimination et les violations des droits de l'homme dans les établissements de santé	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics</p> <p>Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux</p>	<p>Intervention structurelle, renforcement des compétences, soutien psychosocial et accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer des assistants juridiques dans les établissements de santé qui seront chargés de conseiller les populations laissées pour compte et de les sensibiliser à leurs droits et aux normes de qualité auxquelles elles peuvent prétendre en ce qui concerne l'accès aux services et la prestation non discriminatoire des soins de santé ■ Permettre aux personnes victimes de discrimination d'avoir accès à des avocats et aux tribunaux, notamment pour demander réparation, obtenir une indemnisation et réclamer la mise en place de mesures correctives ■ Mettre en place un système de suivi au niveau de l'établissement pour recenser les cas de stigmatisation et de discrimination ainsi que les violations de droits subies par les personnes vivant avec le VIH 	<p>L'élargissement des fonctions des assistants juridiques, recrutés dans les communautés marginalisées, peut aider les membres de la communauté à gérer les processus de justice pénale. Au-delà de leur rôle d'intermédiaires entre les clients et les avocats, les assistants juridiques peuvent ainsi devenir des défenseurs des droits de leurs clients en matière de santé—Étude de cas : Indonésie, 2020 (70)</p> <p>Intégrer la connaissance des notions élémentaires de droit et les services juridiques dans les soins de santé, afin de responsabiliser les groupes vulnérables et d'agir sur les déterminants sous-jacents de la santé—Étude de cas : Kenya, 2013 (71)</p> <p>Mettre en place, au sein des établissements, des systèmes de suivi de la stigmatisation et de la discrimination par les prestataires de soins de santé et les personnes vivant avec le VIH, en vue de créer une base de données probantes qui servira à l'élaboration d'un programme durable de réduction de la stigmatisation—Étude de cas : Thaïlande, 2019 (26)</p> <p>Adapter les outils mondiaux de mesure de la stigmatisation et de la discrimination au contexte local en vue de les utiliser dans le cadre d'un suivi national de routine visant à constituer une base de données probantes qui servira à la conception d'interventions dans les établissements de santé—Étude de cas : Thaïlande, 2017 (72)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Le personnel des établissements de santé déclare que leur établissement s'est doté de directives écrites visant à protéger les personnes vivant avec le VIH contre la discrimination	Enquêtes menées auprès des personnels de santé dans les établissements de santé (voir le Registre des indicateurs d'ONUSIDA pour des indicateurs spécifiques) Rapports d'enquête des pays d'ONUSIDA (bien que, souvent, les informations ne soient pas normalisées ou disponibles sous la forme requise) (73)	Intervention structurelle et renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> Élaborer, mettre en œuvre et faire appliquer des lois, des politiques et des pratiques appropriées pour prévenir la discrimination Dispenser aux porteurs de devoirs une formation sur les droits, l'égalité et la non-discrimination 	Intervention visant à réduire la stigmatisation liée au VIH chez les prestataires de services dans le cadre d'activités participatives menées en petits groupes—Étude de cas : Chine, 2008 (74) Adapter les outils mondiaux de mesure de la stigmatisation et de la discrimination au contexte local en vue de les utiliser dans le cadre d'un suivi national de routine visant à constituer une base de données probantes qui servira à la conception d'interventions dans les établissements de santé—Étude de cas : Thaïlande, 2017 (72) Élaborer et mettre en œuvre une approche globale en trois étapes, tenant compte des différents niveaux socio-écologiques représentés au sein de l'établissement de santé et ciblant tous les niveaux de personnel (clinique et non clinique) afin de réduire la stigmatisation liée au VIH, avec l'objectif de reproduire cette approche—Étude de cas : Ghana et République-Unie de Tanzanie, 2020 (51)
Le personnel des établissements de santé rapporte qu'il aura des problèmes au travail s'il discrimine les personnes vivant avec le VIH	Enquêtes menées dans les établissements de santé auprès des personnels de santé (voir Registre des indicateurs d'ONUSIDA)		Élaborer des mesures visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et les intégrer dans le cadre national de suivi et d'évaluation du VIH, afin de surveiller la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé, chez les populations clés et dans la population générale ; élaborer et mettre à l'essai un ensemble de mesures de réduction de la stigmatisation dans les établissements de santé (approche 3 x 4)—Étude de cas : Thaïlande, 2020 (27)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Le personnel des établissements de santé craint de contracter le VIH lorsqu'il fournit des soins ou des services aux personnes vivant avec le VIH	Enquêtes menées dans les établissements de santé auprès des personnels de santé (voir le Registre des indicateurs d'ONUSIDA)	Intervention structurelle et biomédicale : <ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que des kits de précautions universelles et de prophylaxie postexposition soient toujours en stock, afin de réduire les craintes des prestataires concernant l'exposition professionnelle au VIH et les comportements d'évitement vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH 	Mettre en œuvre les précautions universelles afin de réduire la stigmatisation liée au VIH—Étude de cas : Chine, 2015 (75)
Le personnel des établissements de santé a des opinions stigmatisantes à l'égard des personnes vivant avec le VIH	Enquêtes menées dans les établissements de santé auprès des personnels de santé (voir le Registre des indicateurs d'ONUSIDA)	Renforcement des compétences, intervention axée sur l'information et mise en contact : <ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer l'environnement médical en diffusant les informations pertinentes, en formant les porteurs de devoirs et en favorisant leur mise en contact avec les personnes vivant avec le VIH Intégrer la sensibilisation au VIH, la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et les approches fondées sur les droits humains dans les programmes des écoles de formation des prestataires de soins de santé (par exemple, les écoles de médecine et d'infirmières) Évaluer régulièrement les connaissances, les attitudes et les pratiques des personnels de santé à l'égard des personnes vivant avec le VIH et des autres populations clés, afin d'aider les administrateurs des établissements de santé à identifier et à résoudre les problèmes éventuels 	<p>Identification et formation de leaders d'opinion populaires afin de diffuser des messages visant à réduire la stigmatisation—Étude de cas : Chine, 2013 (76)</p> <p>Mise en contact des prestataires de soins de santé avec les personnes vivant avec le VIH, combinée à un programme de transmission de connaissances sur le sida— Chine, Région administrative spéciale de Hong Kong, 2010 (77)</p> <p>Mettre en place, au sein des établissements, des systèmes de suivi de la stigmatisation et de la discrimination par les prestataires de soins de santé et les personnes vivant avec le VIH, en vue de créer une base de données probantes qui servira à l'élaboration d'un programme durable de réduction de la stigmatisation, et de mettre en place des systèmes permettant de collecter des données et d'évaluer régulièrement les tendances qui s'en dégagent—Étude de cas : Thaïlande, 2019 (26)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Les personnels de santé ont observé un traitement injuste des personnes vivant avec le VIH dans leur établissement	Enquêtes menées dans les établissements de santé auprès des personnels de santé (voir le Registre des indicateurs d'ONUSIDA)	Renforcement des compétences et intervention axée sur l'information : <ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer l'environnement médical en diffusant les informations pertinentes, en formant les porteurs de devoirs et en favorisant leur mise en contact avec les personnes vivant avec le VIH 	Élaborer des mesures visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et les intégrer dans le cadre national de suivi et d'évaluation du VIH afin de surveiller la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé, chez les populations clés et dans la population générale ; élaborer et mettre à l'essai un ensemble de mesures de réduction de la stigmatisation dans les établissements de santé (approche 3x4)— Thaïlande, 2020 (27) Mettre en place au sein des établissements des systèmes de suivi de la stigmatisation et de la discrimination par les prestataires de soins de santé et les personnes vivant avec le VIH, en vue de créer une base de données probantes qui servira à l'élaboration d'un programme durable de réduction de la stigmatisation et de mettre en place des systèmes permettant de collecter des données et d'évaluer régulièrement les tendances qui s'en dégagent— Thaïlande, 2019 (26)
Le personnel des établissements de santé prend des précautions inutiles lorsqu'il fournit des soins ou des services aux personnes vivant avec le VIH	Enquêtes menées dans les établissements de santé auprès des personnels de santé (voir le Registre des indicateurs d'ONUSIDA)	Intervention biomédicale et renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que des kits de précautions universelles et de prophylaxie postexposition soient toujours en stock, afin de réduire les craintes des prestataires concernant l'exposition professionnelle au VIH et les comportements d'évitement vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH Sensibiliser les principaux porteurs de devoirs	Mettre en œuvre les précautions universelles afin de réduire la stigmatisation liée au VIH—Étude de cas : Chine, 2015 (75)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Le personnel des établissements de santé fait état d'un environnement de travail peu propice à la protection du personnel contre l'exposition au VIH dans l'exercice de leurs fonctions	Enquêtes biomédicales par le biais de AIDS-Info Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	Intervention structurelle et renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> ■ Dispenser aux porteurs de devoirs une formation sur les droits, l'égalité et la non-discrimination, et les éduquer sur le VIH ■ Veiller à l'élaboration de lignes directrices et de politiques appropriées en matière de confidentialité des clients et à leur application ■ Mettre les personnes vivant avec le VIH en contact avec les prestataires de soins de santé (médecins, infirmières, techniciens de laboratoire) et les personnels de santé (l'ensemble du personnel employé dans les établissements de santé) afin de former ces derniers et de favoriser les interactions entre ces différentes communautés dans l'optique de dissiper les idées fausses et de lever les obstacles à la communication 	Mettre en place une formation à l'intention de tous les personnels de santé, comprenant des composantes participatives, afin de réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH—Étude de cas : Thaïlande, 2020 (27) Dispenser une formation aux principaux porteurs de devoirs dans les établissements où circulent des idées fausses sur le VIH et sur les populations clés—Étude de cas : Mumbai, Inde 2013 (78)
Les personnes vivant avec le VIH déclarent que l'accès à la thérapie antirétrovirale est subordonné à l'utilisation de certaines formes de contraception	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	Intervention structurelle, renforcement des compétences et soutien psychosocial : <ul style="list-style-type: none"> ■ Dispenser aux personnels de santé une formation sur le VIH et les droits reproductifs ■ Améliorer le soutien psychosocial apporté aux femmes vivant avec le VIH dans les domaines du VIH et de la santé et des droits sexuels et reproductifs ■ Mettre en place des mécanismes étatiques permettant d'enquêter sur les stérilisations forcées et coercitives et de les sanctionner 	Créer des programmes de formation à l'intention des porteurs de devoirs, améliorer les services de soutien psychosocial fournis aux femmes vivant avec le VIH en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, et faire en sorte que les victimes de violations de droits de l'homme puissent bénéficier de mécanismes de réparation complets et équitables—Étude de cas : Amérique latine, 2015 (79) Fournir des informations et un accès à l'interruption légale de grossesse aux femmes vivant avec le VIH afin qu'elles puissent exercer leur droit de décider si elles veulent avoir des enfants et à quel moment—Étude de cas : Thaïlande et Zimbabwe, 2003 (80)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Femmes vivant avec le VIH qui déclarent avoir été contraintes par un professionnel de la santé d'accepter une méthode d'accouchement en raison de leur statut sérologique au cours des 12 derniers mois	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	Intervention structurelle et renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> Élaborer, mettre en œuvre et faire appliquer des lois, des politiques et des pratiques appropriées pour prévenir la discrimination Dispenser aux porteurs de devoirs une formation sur les droits, l'égalité et la non-discrimination	Placer les droits de l'homme et l'égalité des genres au centre des programmes de santé, en particulier en ce qui concerne la sexualité et la santé sexuelle ; répondre aux besoins des femmes vivant avec le VIH ; responsabiliser les femmes vivant avec le VIH en les associant à l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent—Étude de cas : pays divers, 2015 (81)
Femmes vivant avec le VIH qui déclarent avoir été contraintes par un professionnel de la santé d'accepter une méthode d'accouchement en raison de leur statut sérologique au cours des 12 derniers mois	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	Intervention structurelle et renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> Élaborer, mettre en œuvre et faire appliquer des lois, des politiques et des pratiques appropriées pour prévenir la discrimination et garantir le respect des droits humains des femmes, ainsi que de leurs droits en matière de santé Dispenser aux porteurs de devoirs une formation sur les droits, l'égalité et la non-discrimination	Placer les droits de l'homme et l'égalité des genres au centre des programmes de santé, en particulier en ce qui concerne la sexualité et la santé sexuelle ; répondre aux besoins des femmes vivant avec le VIH ; responsabiliser les femmes vivant avec le VIH en les associant à l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent—Étude de cas : pays divers, 2015 (81) Assurer une compréhension approfondie de toutes les variables influençant la décision d'avoir ou non un enfant, afin d'améliorer les services et les politiques et de mieux répondre aux besoins et aux droits des femmes vivant avec le VIH—Étude de cas : Brésil, 2013 (82)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Des personnes vivant avec le VIH déclarent qu'un professionnel de la santé leur a révélé leur statut sérologique sans leur consentement	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	<p>Intervention structurelle et renforcement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer, mettre en œuvre et faire appliquer des lois, des politiques et des pratiques appropriées pour prévenir la discrimination ■ Il convient de noter que les lois sur la criminalisation du VIH ou les restrictions de voyage peuvent exacerber le non-recours aux services de prise en charge et de traitement du VIH en raison de la peur de la divulgation ■ Veiller à l'adéquation des procédures de confidentialité ■ Vérifier l'accessibilité des services et l'âge du consentement 	<p>Mettre en place une formation à l'intention de tous les personnels de santé, comprenant des composantes participatives, afin de réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH— Étude de cas : Thaïlande, 2020 (27)</p> <p>Introduire dans les hôpitaux publics des politiques de confidentialité similaires à celles en vigueur dans les hôpitaux privés, afin d'améliorer la perception de la stigmatisation liée au VIH chez les hommes hétérosexuels—Étude de cas : Malawi, 2021 (83)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Personnes vivant avec le VIH qui déclarent avoir évité de se rendre au dispensaire local au cours des 12 derniers mois en raison de leur statut sérologique	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH	<p>Intervention structurelle et renforcement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer, mettre en œuvre et faire appliquer des lois, des politiques et des pratiques appropriées pour prévenir la discrimination ■ Il convient de noter que les lois sur la criminalisation du VIH ou les restrictions de voyage peuvent exacerber le non-recours aux services de prise en charge et de traitement du VIH en raison de la peur de la divulgation ■ Veiller à l'adéquation des procédures de confidentialité ■ Vérifier l'accessibilité des services et l'âge du consentement 	Proposer des activités visant à renforcer l'estime de soi et à améliorer la communication dans les cliniques pendant que les patients attendent d'être vus par des professionnels de la santé—Étude de cas : Ouganda, 2012 (84)

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 6

Interventions dans le secteur de la justice

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Loi, réglementation ou politique rendant obligatoire le dépistage du VIH avant le mariage, pour obtenir un permis de travail ou de séjour, pour certains groupes ou pour être employé	UNAIDS Laws and Policies Analytics Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux	Intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Supprimer les lois discriminatoires ▪ Assurer la mise en œuvre des lignes directrices nationales relatives à la gestion du VIH sur le lieu de travail qui interdisent le dépistage obligatoire 	Interdire le dépistage obligatoire avant ou pendant l'emploi et préciser les mesures disciplinaires à prendre dans les cas où des travailleurs discriminent un collègue en raison de sa séropositivité réelle ou supposée ; obtenir l'adhésion des collègues, des collaborateurs et des porteurs de devoirs— Étude de cas : Afrique du Sud, 2010 (42) Collaborations entre le Gouvernement, les ministères du travail, de la santé et de la justice, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les conseils et confédérations du travail et les membres du Parlement, afin de promouvoir et de protéger le droit au consentement et à la confidentialité des employés via la formation et la mise en œuvre du système de réponse aux crises PokPong dans les provinces pilotes ; complétées par des campagnes publiques et de nouveaux projets de lois sur la discrimination— Étude de cas : Thaïlande, 2022 (non publié)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

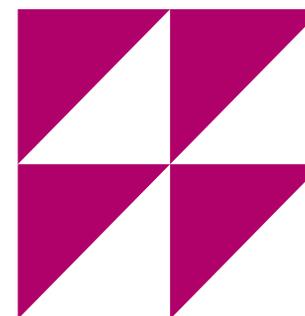
ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Lois ou politiques restreignant l'entrée, le séjour ou la résidence des personnes vivant avec le VIH	UNAIDS Laws and Policies Analytics	Intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les lois discriminatoires Assurer la mise en œuvre de lois favorables ou protectrices 	Supprimer et abroger les lois et les politiques qui constituent un détournement de l'exception de santé publique selon les lois sur l'égalité et la non-discrimination, et consacrer les efforts législatifs et les ressources nationales à des programmes complets de prévention, de prise en charge et de traitement du VIH déployés au service des citoyens et des non-citoyens—études de cas : pays divers, 2008 (85) ; pays divers, 2021 (86)
Lois exigeant le consentement des parents ou des tuteurs pour que les adolescents aient accès aux méthodes de contraception, au dépistage du VIH et au traitement du VIH	UNAIDS Laws and Policies Analytics Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux	Intervention structurelle et intervention axée sur l'information : <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les lois discriminatoires, sensibiliser aux questions liées au consentement, et sensibiliser et former les porteurs de devoirs Abaisser l'âge du consentement au dépistage du VIH à 16 ans	Élaborer une politique de santé scolaire intégrée qui permette l'accès aux services de lutte contre le VIH, notamment le dépistage et les préservatifs, aux élèves âgés de 12 ans et plus sans le consentement des parents ; la mise en œuvre concrète de cette politique et l'intégration des parties prenantes étant essentielles—Étude de cas : Afrique du Sud, 2012 (54) ; Afrique du Sud, 2019 (55)

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

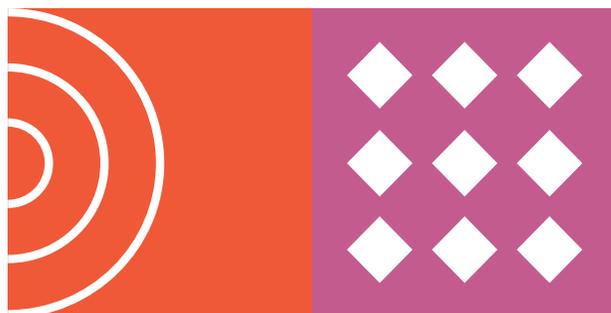
ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Lois criminalisant la transmission du VIH, la non-divulgation de la séropositivité ou l'exposition à la transmission du virus	Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux et sources complémentaires Enquêtes du PNUD sur l'environnement juridique	Intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les lois qui pénalisent l'usage ou la possession de drogues pour usage personnel, tous les aspects du travail sexuel, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'exposition au VIH, la non-divulgation de la séropositivité et la transmission du virus Protéger les personnes vivant avec le VIH dans les établissements de santé, car la criminalisation de la non-divulgation du VIH peut avoir une incidence sur les soins dispensés par les prestataires de soins en raison de l'incertitude entourant la jurisprudence relative à la non-divulgation du VIH et des tensions entre les normes sanitaires professionnelles et les attentes juridiques 	Dépénaliser la non-divulgation du statut sérologique et identifier les lacunes en matière de connaissances sur l'impact de la criminalisation, afin de fournir une passerelle essentielle vers l'accès aux soins de santé aux personnes vivant avec le VIH, en particulier les femmes qui subissent de manière disproportionnée les effets négatifs des lois pénalisant la non-divulgation dans les établissements de santé— Étude de cas : Canada, 2015 (87)

suite du tableau →



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 6

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Existence d'une législation spécifique sur la violence domestique, champ d'application, dispositions relatives à la violence domestique et mise en œuvre	UNAIDS Laws and Policies Analytics Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux	Intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des programmes visant à donner aux populations laissées pour compte les moyens d'acquérir des connaissances juridiques et d'accéder à des services de réparation ■ Supprimer les lois discriminatoires ou les lois qui font courir un risque aux femmes (en particulier) vivant avec le VIH qui sont victimes de violence domestique, lorsqu'elles cherchent à se faire aider 	Évaluer le risque de violence domestique chez les femmes vivant avec le VIH et proposer des interventions appropriées ; lorsque le risque d'abus est avéré, ne pas informer les partenaires sans le consentement de la personne ; abroger ou modifier les lois étatiques qui autorisent la notification non voulue et qui punissent le refus d'une personne d'informer ses partenaires—Étude de cas : pays divers, 1995 (88) Réformer les lois relatives à la notification des partenaires et à l'exposition afin de mieux tenir compte des réalités auxquelles font face les personnes vivant avec le VIH, tout en protégeant les personnes exposées au risque d'infection ; reconnaître le lien entre la violence domestique et le VIH, et intégrer la formation et les services relatifs au VIH afin de mieux servir les personnes rescapées de violences domestiques—Étude de cas : pays divers, 2020 (89) Élaborer des lignes directrices et des protocoles en ce qui concerne la prise en charge des victimes de violences domestiques et en assurer la mise en œuvre afin de garantir la qualité de cette prise en charge et de la normaliser—Étude de cas : Mozambique, 2021 (90)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Le pays ne dispose pas de programmes de formation à l'intention des porteurs de devoirs sur les droits de l'homme et les cadres juridiques de non-discrimination applicables au VIH	UNAIDS Laws and Policies Analytics Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux	Intervention axée sur l'information et renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> ■ Informer et sensibiliser régulièrement les porteurs de devoirs sur les aspects juridiques, sanitaires et relatifs aux droits de l'homme du VIH, ainsi que sur les lois nationales pertinentes et sur ce que cela implique du point de vue de l'application des lois, des enquêtes à mener et des procédures judiciaires 	L'éducation de la police en tant que volet d'une riposte au VIH axée sur les droits de l'homme—Étude de cas : Kirghizistan, 2013 (20)
Mise en place de mécanismes facilitant l'accès à des services juridiques abordables	UNAIDS Laws and Policies Analytics Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux	Renforcement des compétences et intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> ■ Réformer les lois, les politiques et les pratiques afin de garantir aux personnes qui en ont besoin des recours efficaces en cas de violation des droits ainsi qu'un accès libre et complet aux services juridiques 	Les programmes facilitent l'accès à la justice, notamment en fournissant aux clients et aux prestataires de services une assistance juridique gouvernementale, en orientant les personnes vers les services compétents, en dispensant des formations sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et fondée sur le genre, et en assurant la prestation de services juridiques gratuits proposés par des organisations non gouvernementales et des cabinets juridiques privés—Étude de cas : Kenya, 2013 (40)
Criminalisation des personnes transgenres	UNAIDS Laws and Policies Analytics Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux et sources complémentaires Enquêtes du PNUD sur l'environnement juridique	Intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> ■ Supprimer les lois qui pénalisent l'usage ou la possession de drogues pour usage personnel, tous les aspects du travail sexuel, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'exposition au VIH, la non-divulgaration de la séropositivité et la transmission du virus 	Interventions visant à supprimer la législation anti-LGBTIQ et la stigmatisation y relative qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le recours aux services de dépistage et de traitement du VIH—Étude de cas : Afrique, 2019 (91)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Criminalisation du travail du sexe	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics</p> <p>Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux et sources complémentaires</p> <p>Enquêtes du PNUD sur l'environnement juridique</p>	<p>Intervention structurelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les lois qui pénalisent l'usage ou la possession de drogues pour usage personnel, tous les aspects du travail sexuel, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'exposition au VIH, la non-divulgation de la séropositivité et la transmission du virus 	<p>Remettre en cause la violence structurelle dans le travail du sexe—Étude de cas : Inde, 2011 (53)</p> <p>Assurer le déploiement d'interventions structurelles intégrées visant à réduire la vulnérabilité au VIH et aux infections sexuellement transmissibles chez les femmes travailleuses du sexe—Étude de cas : Inde, 2011 (22)</p> <p>Mettre en œuvre des interventions visant à modifier la manière dont la police gère la consommation de drogue et le travail du sexe, afin de faciliter le travail des programmes de santé publique et de favoriser le respect des droits de l'homme—Étude de cas : Kirghizistan, 2012 (92)</p>
Criminalisation des relations sexuelles entre personnes de même sexe	<p>Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux et sources complémentaires</p> <p>Enquêtes du PNUD sur l'environnement juridique</p>	<p>Intervention structurelle et intervention axée sur l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les lois qui pénalisent l'usage ou la possession de drogues pour usage personnel, tous les aspects du travail sexuel, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'exposition au VIH, la non-divulgation de la séropositivité et la transmission du virus 	<p>Mettre en œuvre des interventions visant à supprimer la législation anti-LGBTIQ et la stigmatisation y relative qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le recours (des hommes homosexuels et des autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, par exemple) aux services de dépistage et de traitement du VIH—Étude de cas : Afrique, 2019 (91)</p> <p>Appuyer l'adoption et la mise en œuvre de lois visant à réduire la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes appartenant aux populations clés, à accroître le dépistage du VIH et à améliorer la qualité de vie—Études de cas : Nigéria, 2014 (93) ; Argentine, 2012 (94)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
L'usage ou la possession de drogues pour usage personnel est un délit	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics</p> <p>Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux</p> <p>Sources complémentaires</p> <p>Enquêtes du PNUD sur l'environnement juridique</p>	<p>Intervention structurelle et intervention axée sur l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Supprimer les lois qui pénalisent l'usage ou la possession de drogues pour usage personnel, tous les aspects du travail sexuel, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'exposition au VIH, la non-divulgence de la séropositivité et la transmission du virus 	<p>Mettre en œuvre des interventions visant à modifier la manière dont la police gère la consommation de drogue et le travail du sexe, afin de faciliter le travail des programmes de santé publique et de favoriser le respect des droits de l'homme— Étude de cas : Kirghizistan, 2012 (92)</p> <p>Mettre en œuvre une réforme législative visant à réduire l'incarcération des personnes qui s'injectent des drogues, à réduire les nouvelles infections par le VIH et, en cas d'incarcération, à remplacer les drogues par un traitement par agonistes opioïdes— Étude de cas : Mexique, 2018 (95)</p>
Absence ou manque de mécanismes de surveillance du respect des droits de l'homme et de leur mise en application	<p>UNAIDS Laws and Policies Analytics</p> <p>Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux</p>	<p>Intervention structurelle et intervention axée sur l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Passer régulièrement en revue les lois, les réglementations et les politiques existantes en matière de VIH et les comparer aux engagements mondiaux Lutter contre les lois et les politiques discriminatoires à l'égard des personnes laissées pour compte, notamment les personnes appartenant aux populations clés et vulnérables, dans le cadre de la riposte nationale au VIH 	<p>Adapter les outils de mesure de la stigmatisation et de la discrimination au contexte local afin de les utiliser dans le cadre du suivi national de routine pour constituer une base de données relatives aux interventions ; ces données probantes seront ensuite utilisées pour façonner les programmes de réduction de la stigmatisation et de la discrimination en vue de renforcer la riposte nationale au VIH— Étude de cas : Thaïlande, 2017 (72)</p>

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 6

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Hommes homosexuels et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, travailleurs et travailleuses du sexe et personnes, qui s'injectent des drogues, qui ont subi des violences physiques	Enquêtes bio-comportementales	Mise en contact, intervention axée sur l'information et intervention structurelle :	Remettre en cause la violence structurelle dans le travail du sexe—Étude de cas : Inde, 2011 (53)
Personnes vivant avec le VIH qui déclarent que leurs droits ont été bafoués au cours des 12 derniers mois et qui ont cherché à obtenir une réparation juridique	Enquête de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH Suivi mondial de la lutte contre le sida	Intervention structurelle et renforcement des compétences : <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des programmes visant à donner aux populations laissées pour compte les moyens d'acquérir des connaissances juridiques et d'accéder à des services de réparation ■ Créer des systèmes de signalement des discriminations et mettre en relation les personnes vivant avec le VIH et les populations clés avec des services juridiques 	Passer de la collecte de données à l'accès aux services juridiques ; fournir une assistance technique afin d'améliorer les connaissances des parties prenantes sur les questions qui touchent les personnes vivant avec le VIH et les populations clés ; renforcer l'engagement des parties prenantes à lutter contre la discrimination ; rationaliser les systèmes de gestion des dossiers ; améliorer les relations entre la société civile et le Gouvernement— Étude de cas : Ghana, 2017 (43)

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 7

Interventions dans les situations d'urgence

Problème ou indicateur	Source des données se rapportant à l'indicateur	Type d'intervention et programme ou outil	Exemple / Étude de cas
Services accessibles aux personnes touchées par les urgences humanitaires : dépistage du VIH et soutien psychosocial ; prévention de la transmission mère-enfant ; traitement du VIH ; dépistage et traitement de la tuberculose ; prévention et traitement des infections sexuellement transmissibles ; services de prise en charge des victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre ; aide alimentaire et nutritionnelle	UNAIDS Laws and Policies Analytics Instrument relatif aux politiques et engagements nationaux	Intervention structurelle, renforcement des compétences et intervention axée sur l'information : <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des programmes et des services visant à réduire la stigmatisation internalisée et à répondre aux besoins des populations laissées pour compte dans les situations de conflit et de crise en leur offrant un accès sûr à la prise en charge et aux traitements Renforcement des compétences :: <ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les capacités des agents de santé communautaires en établissant des liens appropriés entre les communautés et les systèmes de santé formels dans les situations d'urgence Intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des programmes visant à prévenir, à lutter contre, à surveiller et à signaler la violence à l'égard des personnes appartenant aux populations laissées pour compte dans les situations d'urgence Intervention structurelle : <ul style="list-style-type: none"> ■ Inclure dans les plans d'urgence nationaux des dispositions visant à répondre aux besoins des populations laissées pour compte 	Il n'existe aucune évaluation publiée de ces programmes, ce qui met en évidence les lacunes en matière de programmation et la nécessité d'enrichir la base de données dans ce domaine Les transferts en espèces contribuent à réduire la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé et entre les individus (réduction de la stigmatisation intériorisée, par exemple) et permettent aux patients de se rendre dans les établissements de santé pour recevoir une thérapie antirétrovirale et d'acheter des aliments nutritifs, en même temps qu'ils renforcent leur estime de soi et le sentiment que l'on se soucie d'eux—Étude de cas : Ukraine, 2017 (56)

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

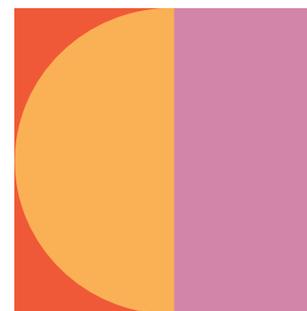
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

ANNEXE 8

INITIATIVES MONDIALES DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION

Les activités de programmes visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination peuvent être soutenues, et dans certains cas financées, par les principales initiatives mondiales énumérées dans le tableau. Elles sont souvent complémentaires et apportent une assistance essentielle qui permet de catalyser les actions nationales visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Initiatives mondiales qui comprennent un volet visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination

Initiative clé	Résumé de l'objectif
Partenariat mondial (5)	<p>Catalyser et accélérer la mise en œuvre des engagements à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans six contextes</p> <p>Respecter les engagements existants en matière de droits de l'homme à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans six contextes</p> <p>Établir des partenariats fructueux entre les parties prenantes</p> <p>Partager la responsabilité de l'évaluation et de la reddition de comptes</p> <p>Faciliter les efforts nationaux déployés en vue d'atteindre les objectifs 10-10-10 relatifs aux facilitateurs sociétaux qui appellent tous les pays à abroger les lois et les politiques punitives visant les populations clés et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des interventions favorables qui combattent la stigmatisation, la discrimination et la violence fondée sur le genre¹</p>

suite du tableau →

1 La Stratégie mondiale de lutte contre le sida, adoptée par consensus en mars 2021 par le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, a accordé une place importante aux facilitateurs sociétaux et de services, proposant les objectifs 10-10-10 suivants :

Moins de 10 % des pays ont un environnement juridique et politique qui entrave l'accès à la justice.

Moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes de stigmatisation et de discrimination.

Moins de 10 % des femmes, des filles et des personnes appartenant aux populations clés sont victimes d'inégalités et de violences fondées sur le genre.

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Initiative clé	Résumé de l'objectif
Centers for Disease Control and Prevention (CDC) et accord de coopération d'ONUSIDA (6)	Améliorer la collecte d'informations stratégiques et leur utilisation en vue d'atteindre les objectifs 3.01 de la stratégie d'accélération d'ONUSIDA et du Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR). La collaboration entre ONUSIDA et les CDC vise à aider les systèmes de santé, la société civile et les autres parties prenantes à collecter et à analyser les données granulaires relatives à l'épidémie de VIH et à la riposte contre le VIH, et à utiliser ces données pour améliorer les programmes de lutte contre le VIH. L'accord met fortement l'accent sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
Investissements à effet catalyseur du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et fonds de complément pour lever les obstacles liés aux droits de l'homme qui entravent l'accès aux services de prise en charge du VIH et de la tuberculose (7) ; Initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial (8)	Appuyer les programmes, les activités et les initiatives stratégiques visant à supprimer les obstacles liés aux droits de l'homme qui entravent l'accès aux services de prise en charge du VIH et de la tuberculose, notamment la stigmatisation et la discrimination. Fournir un soutien intensif pendant toute la durée de la Stratégie du Fonds mondial 2017-2022 à 20 pays a dans lesquels les besoins, les opportunités, les capacités et les partenariats offrent de réelles possibilités de mise à l'échelle des efforts déployés qui se traduiront par des bénéfices importants pour la santé Dans le cadre de cette initiative, des évaluations de référence et à mi-parcours des principaux obstacles liés aux droits de l'homme et au genre qui entravent l'accès aux services de prise en charge du VIH ont été réalisées en 2017 et en 2019, respectivement, afin d'examiner la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans sept domaines de programme clés d'ONUSIDA en matière de droits de l'homme (9) Les évaluations de référence et à mi-parcours du Fonds mondial et les plans stratégiques nationaux , élaborés par celui-ci sont autant d'occasions cruciales d'identifier les principaux problèmes en matière de stigmatisation et de discrimination auxquels il faut remédier (10)
Évaluations de l'environnement juridique réalisées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (11)	Fournir aux pays le soutien dont ils ont besoin pour réaliser des évaluations de leur environnement juridique en vue d'aider les gouvernements, la société civile et les autres parties prenantes à élaborer des politiques et des stratégies fondées sur des données probantes, à examiner et à réformer les lois et les politiques en vigueur en tenant compte des questions liées aux droits de l'homme, et à renforcer les capacités nécessaires pour créer des environnements juridiques favorables à la mise en place de ripostes efficaces au VIH
Initiative « Spotlight » de l'Union européenne et des Nations Unies (13)	Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles

suite du tableau →

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

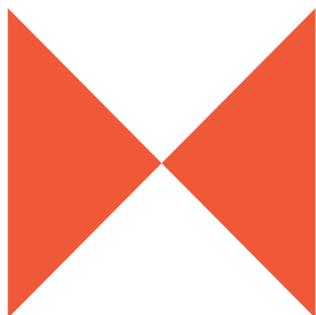
Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

Initiative clé	Résumé de l'objectif
Enveloppe nationale allouée au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) (14)	Fournir un cadre opérationnel pour la structure de planification stratégique, budgétaire, de collaboration et de reddition de comptes d'ONUSIDA. Un domaine clé de résultat attendu dans le cadre de l'actuelle enveloppe de l'UBRAF pour 2022-2026 est le suivant : engagement politique, leadership communautaire, financement et mise en place d'actions fondées sur des données probantes visant à créer des environnements juridiques et politiques favorables et à éliminer les formes multiples et croisées de stigmatisation et de discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH et les personnes vulnérables au VIH, notamment les populations clés, les femmes et les filles.
Initiative de collaboration avec les pays focaux mise en place par le PEPFAR (15)	Renforcer les efforts de coordination, de collaboration et de planification du Fonds mondial, du PEPFAR, d'ONUSIDA, des communautés, des gouvernements et des partenaires nationaux dans six pays sélectionnés, afin d'appuyer les objectifs et les efforts mondiaux et nationaux (par exemple, le Partenariat mondial, l'initiative « Lever les obstacles »), de combler les lacunes des programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination et d'assurer leur financement, et de faire progresser la mise en œuvre des plans globaux existants de lutte contre la stigmatisation et la discrimination. En tant qu'organisation, PEPFAR appuie les programmes de prévention, de prise en charge et de traitement du VIH dans les pays en développement en procédant à la mise à l'échelle rapide des interventions qui ont fait leurs preuves (12)

a Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Honduras, Indonésie (certaines villes), Jamaïque, Kenya, Kirghizstan, Népal, Mozambique, Philippines, Ouganda, République démocratique du Congo (niveau provincial), Sénégal, Sierra Leone, Tunisie, Ukraine.

b Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Ghana, Jamaïque, Mozambique, Thaïlande.



SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

RÉFÉRENCES

1. Preuves pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2020 (<https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/eliminating-discrimination-guidance>).
2. Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit. Londres : Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni ; 2017 (https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/598335/International_Protocol_2017_2nd_Edition.pdf).
3. Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2018 (<https://investment-book.unaids.org/sites/default/files/Global%20Partnership%20for%20Action%20to%20Eliminate%20All%20Forms%20of%20HIV-related%20Stigma%20and%20Discrimination%20Proposal.pdf>).
4. Observation générale no 18 du Comité des droits de l'homme : Non-discrimination, 10 novembre 1989. Genève : Comité des droits de l'homme des Nations Unies ; 1989 (<https://www.refworld.org/docid/453883fa8.html>).
5. Le Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (<https://www.unaids.org/en/topic/global-partnership-discrimination>).
6. UNAIDS–CDC collaboration on strengthening public health capacity and strategic information systems. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2020 (<https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/UNAIDS-CDC-collaboration-evaluation>).
7. Solliciter un financement. Genève : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (<https://www.theglobalfund.org/en/applying-for-funding/sources-of-funding/>).
8. Les droits humains. Genève : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (<https://www.theglobalfund.org/en/human-rights/>).
9. Sept programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à renforcer l'accès à la justice dans les ripostes nationales au VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2012 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2012/Key_Human_Rights_Programmes).
10. Modèle de financement. Genève : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (<https://www.theglobalfund.org/en/funding-model/throughout-the-cycle/community-rights-gender/>).
11. HIV and AIDS legal environment assessments. New York : Programme des Nations Unies pour le développement ; 2014 (<https://www.undp.org/publications/hiv-and-aids-legal-environment-assessments>).
12. Le plan d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida. Washington, DC : United States President's Emergency Plan for AIDS Relief (<https://www.state.gov/pepfar/>).
13. Ne laisser personne pour compte. Initiative Spotlight (<https://www.spotlightinitiative.org/>).
14. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2012 (https://www.unaids.org/sites/default/files/sub_landing/files/JC2353%20UBRAF_en_0.pdf).

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

RÉFÉRENCES

15. Initiative de collaboration avec les pays focaux, 2021-2022 (non publié).
16. Outil ONUSIDA d'évaluation basée sur le genre. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2019 (<https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/unaids-gender-assessment-tool>).
17. Mise en place d'un suivi dirigé par la communauté dans le cadre des services liés au VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2021 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/establishing-community-led-monitoring-hiv-services_en.pdf).
18. Nyblade L, Thu Hong K, Van Anh N. Communities confront HIV stigma in Viet Nam. Washington, DC : International Center for Research on Women ; et Hanoi : Institute for Social Development Studies ; 2008 (<https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2016/10/Communities-Confront-HIV-Stigma-in-Vietnam.pdf>).
19. HIV-related stigma, discrimination and human rights violations: case studies of successful programmes. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2005 (https://data.unaids.org/publications/irc-pub06/jc999-humrightsviol_en.pdf).
20. Beletsky L, Thomas R, Shumskaya N, et al. Police education as a component of national HIV response: lessons from Kyrgyzstan. Drug Alcohol Depend. 2013;132(Suppl 1):S48-S52.
21. Geibel S, Hossain SMI, Pulerwitz J, et al. Stigma reduction training improves healthcare provider attitudes toward, and experiences of, young marginalized people in Bangladesh. J Adolesc Health. 2017;60(2S2):S35-S44.
22. Gurnani V, Beattie TS, Bhattacharjee P, et al. An integrated structural intervention to reduce vulnerability to HIV and sexually transmitted infections among female sex workers in Karnataka state, south India. BMC Publ Health. 2011 ; 11:755.
23. Chao L-W, Gow J, Akintola G, Pauly M. HIV/AIDS stigma attitudes among educators in KwaZulu-Natal, South Africa. J Sch Health. 2010;80(11):561-569.
24. Mall S, Middelkoop K, Mark D, et al. Changing patterns in HIV/AIDS stigma and uptake of voluntary counselling and testing services: the results of two consecutive community surveys conducted in the Western Cape, South Africa. AIDS Care. 2013;25(2):194-201.
25. Stangl A, Carr D, Eckhaus T, et al. Tackling HIV-related stigma and discrimination in South Asia. Washington, DC : Banque mondiale ; 2013 (<https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/978-0-8213-8449-7>).
26. Stigma and discrimination among health care providers and people living with HIV in health care settings in Thailand: comparison of findings from 2014-2015 and 2017. Bangkok : Département de lutte contre les maladies du Ministère de la santé publique ; 2019 (https://hivhub.ddc.moph.go.th/Download/Report/S_D/2_UNAIDS_Final_S_D_Final_Health_care_settings_Comparison_a5.pdf).
27. Siraprasiri T, Srithanaviboonchai K, Chantcharas P, et al. Integration and scale-up of efforts to measure and reduce HIV-related stigma: the experience of Thailand. AIDS. 2020;34:S103-S114.
28. Ahmad H. The Treatment Action Campaign and the three dimensions of lawyering: reflections from the rainbow nation. Sahara J. 2013;10(1):17-24.
29. Sarnquist CC, Cunningham SD, Sullivan B, Maldonado Y. The effectiveness of state and national policy on the implementation of perinatal HIV prevention interventions. Am J Public Health. 2007;97(6):1041-1046.
30. Homaifar N, Wasik SZ. Interviews with Senegalese commercial sex trade workers and implications for social programming. Health Care Women Int. 2005;26(2):118-133.
31. Rich JD, Hogan JW, Wolf F, et al. Lower syringe sharing and re-use after syringe legalization in Rhode Island. Drug Alcohol Depend. 2007;89(2-3):292-297.
32. Ainsworth M, Beyrer C, Soucat A. AIDS and public policy: the lessons and challenges of "success" in Thailand. Health Policy. 2003;64(1):13-37.
33. Le Botswana étend aux citoyennes et citoyens étrangers la gratuité du traitement contre le VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2019 (https://www.unaids.org/en/resources/presscentre/featurestories/2019/september/20190924_Botswana_treatment_non-nationals).

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

RÉFÉRENCES

34. Tanser F, Bärnighausen T, Grapsa E, et al. High coverage of ART associated with decline in risk of HIV acquisition in rural KwaZulu-Natal, South Africa. *Science*. 2013;339(6122):966–971.
35. HIV-related stigma, discrimination and human rights violations: case studies of successful programmes. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2005 (https://data.unaids.org/publications/irc-pub06/jc999-humrightsviol_en.pdf).
36. Rao D, Desmond M, Andrasik M, et al. Feasibility, acceptability, and preliminary efficacy of the unity workshop: an internalized stigma reduction intervention for African American women living with HIV. *AIDS Patient Care STDS*. 2012;26(10):614–620.
37. Harper GW, Lemos D, Hosek SG. Stigma reduction in adolescents and young adults newly diagnosed with HIV: findings from the Project ACCEPT intervention. *AIDS Patient Care STDS*. 2014;28(10):543–554.
38. Chao L-W, Gow J, Akintola G, Pauly M. HIV/AIDS stigma attitudes among educators in KwaZulu-Natal, South Africa. *J Sch Health*. 2010;80(11):561–569.
39. Laws and policies analytics. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (<https://lawsandpolicies.unaids.org/>).
40. Gruskin S, Safreed-Harmon K, Ezer T, et al. Access to justice: evaluating law, health and human rights programmes in Kenya *J Int AIDS Soc*. 2013;16(3 Suppl2):18726.
41. Treves-Kagan S, Steward WT, Ntswane L, et al. Why increasing availability of ART is not enough: a rapid, community-based study on how HIV-related stigma impacts engagement to care in rural South Africa. *BMC Public Health*. 2016 ; 16:87.
42. Harinarain N, Haupt TC. Impact of workplace HIV and AIDS policies on stigma and discrimination. Présenté lors de l'Association of Schools of Construction of Southern Africa Fifth Built Environment Conference, à Durban, Afrique du Sud, le 18 juillet 2010 (https://www.irbnet.de/daten/iconda/CIB_DC22769.pdf).
43. Taylor Williamson R, Fiscian V, Ubuntu Olson R, et al. A reporting system to protect the human rights of people living with HIV and key populations. *Health Hum Rights*. 2017;19(2):211–222.
44. Richter K, Phillips SC, McInnis AM, Rice DA. Effectiveness of a multi-country workplace intervention in sub-Saharan Africa. *AIDS Care*. 2012;24(2):180–185.
45. Fakolade R, Adebayo SB, Anyanti J, Ankomah A. The impact of exposure to mass media campaigns and social support on levels and trends of HIV-related stigma and discrimination in Nigeria: tools for enhancing effective HIV prevention programmes. *J Biosoc Sci*. 2010;42(3):395–407.
46. Apinundecha C, Laohasirivong W, Cameron MP, Lim S. A community participation intervention to reduce HIV/AIDS stigma, Nakhon Ratchasima province, northeast Thailand. *AIDS Care*. 2007;19(9):1157–1165.
47. Tshabalala J, Visser M. Developing a cognitive behavioural therapy model to assist women to deal with HIV and stigma. *South Afr J Psychol*. 2011.41(1).
48. Jackson SD, Wagner KR, Yepes M, et al. A pilot test of a treatment to address intersectional stigma, mental health, and HIV risk among gay and bisexual men of color. *Psychotherapy (Chic)*. 2022;59(1):96–112.
49. Bogart LM, Barreras JL, Gonzalez A, et al. Pilot randomized controlled trial of an intervention to improve coping with intersectional stigma and medication adherence among HIV-positive Latinx sexual minority men. *AIDS Behav*. 2021;25:1647–1660.
50. Rodriguez-Hart C, Mackson G, Belanger D, et al. HIV and intersectional stigma reduction among organizations providing HIV services in New York City: a mixed-methods implementation science project. *AIDS Behav*. 2022;26(5):1431–1447.
51. Nyblade L, Mbuya-Brown RJ, Ezekiel MJ, et al. A total facility approach to reducing HIV stigma in health facilities: implementation process and lessons learned. *AIDS*. 2020;34(Suppl 1):S93-S102.
52. Ezedinachi ENU, Ross MW, Meremiku M, et al. The impact of an intervention to change health workers' HIV/AIDS attitudes and knowledge in Nigeria: a controlled trial. *Public Health*. 2002;116(2):106–112.

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

RÉFÉRENCES

53. Argento A, Reza-Paul S, Lorway R, et al. Confronting structural violence in sex work: lessons from a community-led HIV prevention project in Mysore, India. *AIDS Care*. 2011;23(1):69–74.
54. Integrated school health policy. Pretoria : Département de l'éducation de base et Département de la santé ; 2012 (<https://serve.mg.co.za/content/documents/2017/06/14/integratedschoolhealthpolicybeanddoh.pdf>).
55. Rasesemola RM, Matshoge GP, Ramukumba TS. Compliance to the Integrated School Health Policy: intersectoral and multisectoral collaboration. *Curationis*. 2019;42(1):1912.
56. La société civile et le PAM agissent pour accroître la sécurité alimentaire en Ukraine. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2017 (https://www.unaids.org/en/resources/presscentre/featurestories/2017/october/20171018_ukraine).
57. ONUSIDA tire la sonnette d'alarme : la guerre en Ukraine risque de déclencher une catastrophe humanitaire pour les personnes vivant avec le VIH et touchées par le virus. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2022 (https://www.unaids.org/en/resources/presscentre/pressreleaseandstatementarchive/2022/april/20220413_ukraine).
58. Richterman A, Thirumurthy H. The effects of cash transfer programmes on HIV-related outcomes in 42 countries from 1996 to 2019. *Nat Hum Behav*. 2022;6:1362–1371.
59. Rights-based monitoring and evaluation of national HIV responses. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2019 (<https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/rights-based-monitoring-evaluation-national-HIV-responses>).
60. Prinsloo CD, Greeff M, Kruger A, Khumalo IP. HIV stigma experiences and stigmatisation before and after a HIV stigma-reduction community “hub” intervention. *Afr J AIDS Res*. 2017;16(3):203–213.
61. Tai-Wai Li A, Po-Lun Fung K, Maticka-Tyndale E, Pui-Hing Wong J. Effects of HIV stigma reduction interventions in diasporic communities: insights from the CHAMP study. *AIDS Care*. 2018;30(6):739–745.
62. Ferris France N, Macdonald SHF, Conroy RR, et al. “We are the change”: an innovative community-based response to address self-stigma—a pilot study focusing on people living with HIV in Zimbabwe. *PLoS One*. 2019;14(2):e0210152.
63. Denison JA, Packer C, Nyambe N, et al. Family Connections randomized controlled trial: assessing the feasibility and acceptability of an intervention with adolescents living with HIV and their caregivers in Ndola, Zambia. *AIDS Care*. 2022;34(4):459–468.
64. HIV stigma and discrimination in the world of work: findings from the People Living with HIV Stigma Index. Amsterdam : Global Network of People Living with HIV (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_635293.pdf).
65. South Africa: HIV positive employees and prospective employees. Le Cap : Schoemanlaw Inc.; 2020 (<https://www.mondaq.com/southafrica/employee-rights-labour-relations/883004/hiv-positive-employees-and-prospective-employees>).
66. Barrington C, Acevedo R, Donastorg Y, et al. “HIV and work don't go together”: employment as a social determinant of HIV outcomes among men who have sex with men and transgender women in the Dominican Republic. *Glob Public Health*. 2017;12(12):1506–1521.
67. Denison JA, Tsui S, Bratt J, et al. Do peer educators make a difference? An evaluation of a youth-led HIV prevention model in Zambian schools. *Health Educ Res*. 2012;27(2):237–247.
68. Paxton S. The impact of utilizing HIV-positive speakers in AIDS education. *AIDS Educ Prev*. 2002;14(4):282–294.
69. Li X, Zhang L, Mao R, et al. Effect of social cognitive theory-based HIV education prevention program among high school students in Nanjing, China. *Health Educ Res*. 2011;26(3):419–431.
70. Wirya A, Larasati A, Gruskin S, Ferguson L. Expanding the role of paralegals: supporting realization of the right to health for vulnerable communities. *BMC Int Health Hum Rights*. 2020;20(1):8.

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

RÉFÉRENCES

71. Gruskin S, Safreed-Harmon K, Ezer T, et al. Access to justice: evaluating law, health and human rights programmes in Kenya. *J Int AIDS Soc.* 2013;16(3 Suppl 2):18726.
72. Srithanaviboonchai K, Stockton M, Pudpong N, et al. Building the evidence base for stigma and discrimination-reduction programming in Thailand: development of tools to measure healthcare stigma and discrimination. *BMC Public Health.* 2017;17(1):245.
73. 2020 progress reports submitted by countries. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (<https://www.unaids.org/en/dataanalysis/knownyourresponse/countryprogressreports/2020countries>).
74. Wu S, Li L, Wu Z, et al. A brief HIV stigma reduction intervention for service providers in China. *AIDS Patient Care STDS.* 2008;22(6):513–520.
75. Li L, Liang LJ, Lin C, Wu Z. Addressing HIV stigma in protected medical settings. *AIDS Care.* 2015;27(12):1439–1442.
76. Li L, Wu Z, Liang LJ, et al. Reducing HIV-related stigma in health care settings: a randomized controlled trial in China. *Am J Public Health.* 2013;103(2):286–292.
77. Yiu JW, Mak WW, Ho WS, Chui YY. Effectiveness of a knowledge-contact program in improving nursing students' attitudes and emotional competence in serving people living with HIV/AIDS. *Soc Sci Med.* 2010;71(1):38–44.
78. Reducing stigma to improve engagement in HIV care among men who have sex with men. Washington, DC : International Center for Research on Women; 2013 (<https://www.icrw.org/publications/reducing-stigma-to-improve-engagement-in-hiv-care-among-men-who-have-sex-with-men/>).
79. Kendall T, Albert C. Experiences of coercion to sterilize and forced sterilization among women living with HIV in Latin America. *J Int AIDS Soc.* 2015;18(1):19462.
80. De Bruyn M. Safe abortion for HIV-positive women with unwanted pregnancy: a reproductive right. *Reprod Health Matters.* 2003;11(22):152–161.
81. Narasimhan M, Loutfy M, Khosla R, Bras M. Sexual and reproductive health and human rights of women living with HIV. *J Int AIDS Soc.* 2015;18(6Suppl 5):20834.
82. Maccarthy S, Rasanathan JJ, Crawford-Roberts A, et al. Contemplating abortion: HIV-positive women's decision to terminate pregnancy. *Cult Health Sex.* 2014;16(2):190–201.
83. Kazuma-Matululu T, Nyondo-Mipando AL. "Men are scared that others will know and will discriminate against them so they would rather not start treatment": perceptions of heterosexual men on HIV-related stigma in HIV services in Blantyre, Malawi. *J Int Assoc Provid AIDS Care.* 2021;20:23259582211059921.
84. Neema S, Atuyambe LM, Otolok-Tanga E, et al. Using a clinic based creativity initiative to reduce HIV related stigma at the Infectious Diseases Institute, Mulago National Referral Hospital, Uganda. *Afr Health Sci.* 2012;12(2):231–239.
85. Amon JJ, Todrys KW. Fear of foreigners: HIV-related restrictions on entry, stay, and residence. *J Int AIDS Soc.* 2008;11:8
86. Editorial. Time to end discriminatory laws against people with HIV. *Lancet HIV.* 2021;8(12):e729.
87. Patterson SE, Milloy MJ, Ogilvie G, et al. The impact of criminalization of HIV non-disclosure on the healthcare engagement of women living with HIV in Canada: a comprehensive review of the evidence. *J Int AIDS Soc.* 2015;18(1):20572.
88. Rothenberg KH, Paskey SJ. The risk of domestic violence and women with HIV infection: implications for partner notification, public policy, and the law. *Am J Public Health.* 1995;85(11):1569–1576.
89. Cross CK. The dangers of disclosure: how HIV laws harm domestic violence survivors. *Wash L Rev.* 2020;95(1):83.
90. Jethá E, Keygnaert I, Martins E, et al. Domestic violence in Mozambique: from policy to practice. *BMC Public Health.* 2021;21(1):772.
91. Stannah J, Dale E, Elmes J, et al. HIV testing and engagement with the HIV treatment cascade among men who have sex with men in Africa: a systematic review and meta-analysis. *Lancet HIV.* 2019;6(11):e769–e787.

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES

RÉFÉRENCES

92. Beletsky L, Thomas R, Smelyanskaya M, et al. Policy reform to shift the health and human rights environment for vulnerable groups: the case of Kyrgyzstan's Instruction 417. *Health Hum Rights*. 2012;14(2):34–48.
93. Schwartz SR, Nowak RG, Orazulike I, et al. The immediate effect of the Same-Sex Marriage Prohibition Act on stigma, discrimination, and engagement on HIV prevention and treatment services in men who have sex with men in Nigeria: analysis of prospective data from the TRUST cohort. *Lancet HIV*. 2015;2(7):e299–e306.
94. Socías ME, Marshall BD, Arístegui I, et al. Towards full citizenship: correlates of engagement with the gender identity law among transwomen in Argentina. *PLoS One*. 2014;9(8):e105402.
95. Borquez A, Beletsky L, Nosyk B, et al. The effect of public health-oriented drug law reform on HIV incidence in people who inject drugs in Tijuana, Mexico: an epidemic modelling study. *Lancet Public Health*. 2018;3(9):e429–e437.
96. Réponses communautaires au sida - Rapport final basé sur les recommandations de l'équipe de travail multipartite (unaids.org).

SOMMAIRE

UTILISATION DU GUIDE

ÉTAPE 1

Comprendre la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au vih se manifestent dans le contexte de votre pays

ÉTAPE 2 :

Planifier où et comment intervenir

ÉTAPE 3 :

Mettre en œuvre un plan de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et suivre les progrès accomplis

ANNEXES



ONUSIDA

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

20 Avenue Appia

1211 Genève 27

Suisse

+41 22 791 3666

unaids.org